

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
<i>Division organique 01. Parlement de Wallonie.</i>			
Programme 01.00	Dotation au Parlement de Wallonie.	70 000	70 000
Programme 01.01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	1 620	1 620
<i>Totaux pour la division organique 01.</i>		71 620	71 620
<i>Division organique 02. Dépenses de cabinet</i>			
<i>Ministre-Président de la Wallonie</i>			
Programme 02.01	Subsistance	4 211	4 211
<i>Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences</i>			
Programme 02.02	Subsistance	3 549	3 549
<i>Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité</i>			
Programme 02.03	Subsistance	3 429	3 429
<i>Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes</i>			
Programme 02.04	Subsistance	3 369	3 369
<i>Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives</i>			
Programme 02.05	Subsistance	2 529	2 529
<i>Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>			
Programme 02.06	Subsistance	2 647	2 647
<i>Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière</i>			
Programme 02.07	Subsistance	2 579	2 579
<i>Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal</i>			
Programme 02.08	Subsistance	2 588	2 588
<i>Totaux pour la division organique 02.</i>		24 901	24 901
<i>Division organique 09. Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>			
Programme 09.01	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie.	6 260	6 260
Programme 09.02	Service social.	6 350	6 350
Programme 09.03	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	3 323	3 323
Programme 09.04	e-Wallonie-Bruxelles-Simplification	5 928	6 177
Programme 09.06	Secrétariat du Gouvernement wallon	647	647
Programme 09.07	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	816	816
Programme 09.08	Commissariat général au Tourisme	62 723	62 723
Programme 09.09	Relations extérieures	23 559	23 559
Programme 09.10	Commerce extérieur et investisseurs étrangers	69 182	69 181
Programme 09.11	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5 913	5 913
<i>Totaux pour la division organique 09.</i>		184 701	184 949
<i>Division organique 10. Secrétariat général</i>			
Programme 10.01	Fonctionnel	2 474	2 463

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme	10.02	Secrétariat général	31 554	31 576
Programme	10.03	Service de la Présidence et Chancellerie.	5 562	5 574
Programme	10.04	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	422	422
Programme	10.05	Audits	593	596
Programme	10.06	Communication, archives et documentation	2 510	2 510
Programme	10.07	Géomatique	2 843	3 338
Programme	10.08	Plan Wallon d'Investissements, de Transition et Get up Wallonia !	1 629 000	1 113 725
Programme	10.09	Déploiement des stratégies informatiques du SPW - CIO TEAM	2 360	5 527
Programme	10.10	(Nouveau) Développement durable	6 013	6 125
Programme	10.50	Fonds budgétaire en matière de Loterie	3 675	3 675
		Solde au 1er janvier	8 375	8 962
		Recettes de l'année en cours	3 675	3 675
		Disponible pour l'année	12 050	12 637
		Dépenses à charge du Fonds	3 675	3 675
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	8 375	8 962
		Totaux pour la division organique 10.	1 687 006	1 175 531
		Division organique 11.		
		Personnel et affaires générales		
Programme	11.02	Gestion du personnel	611 880	612 083
Programme	11.04	Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique	8 389	7 994
Programme	11.06	Affaires juridiques	111	261
		Totaux pour la division organique 11.	620 380	620 338
		Division organique 12.		
		Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication		
Programme	12.01	Fonctionnel	360	636
Programme	12.21	Gestion informatique du Service Public de Wallonie	38 922	39 367
Programme	12.22	Equipement et fournitures.	45 106	40 253
Programme	12.23	Gestion immobilière et bâtiments.	37 010	36 883
Programme	12.31	Implantation immobilière.	17 221	17 582
Programme	12.50	Fonds budgétaire : Fonds de gestion énergétique immobilière	30	30
		Solde au 1er janvier	102	102
		Recettes de l'année en cours	30	30
		Disponible pour l'année	132	132
		Dépenses à charge du Fonds	30	30
		Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	102	102
		Totaux pour la division organique 12.	138 649	134 751
		Division organique 14.		
		Mobilité et infrastructures		
Programme	14.01	Fonctionnel	1 275	2 091
Programme	14.02	Actions et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière	31 564	37 396
Programme	14.03	Transport urbain, interurbain et scolaire	644 946	645 028
Programme	14.04	Aéroports et aérodromes régionaux.	83 883	83 904
Programme	14.06	Infrastructures sportives.	55 623	56 360
Programme	14.07	Travaux subsidiés	105 454	106 354
Programme	14.11	(Modifié) Réseau routier, autoroutier et voies hydrauliques . Construction et entretien du réseau.	456 959	400 876

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 14.50	Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière	5 100	5 100
	<i>Solde au 1er janvier</i>	15 028	18 232
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	5 100	5 100
	<i>Disponible pour l'année</i>	20 128	23 332
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	5 100	5 100
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	15 028	18 232
Programme 14.51	Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial	900	900
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1 472	3 017
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	944	944
	<i>Disponible pour l'année</i>	2 416	3 961
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	900	900
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1 516	3 061
Programme 14.52	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier	4 469	4 469
	<i>Solde au 1er janvier</i>	33 490	47 560
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	24 486	24 486
	<i>Disponible pour l'année</i>	57 976	72 046
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4 469	4 469
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	53 507	67 577
Programme 14.53	Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales	13 329	13 329
	<i>Solde au 1er janvier</i>	11 502	16 842
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	20 329	20 329
	<i>Disponible pour l'année</i>	31 831	37 171
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	13 329	13 329
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	18 502	23 842
Programme 14.54	Fonds budgétaire : Fonds des études techniques	1 163	1 163
	<i>Solde au 1er janvier</i>	8 853	10 842
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	2 400	2 400
	<i>Disponible pour l'année</i>	11 253	13 242
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 163	1 163
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	10 090	12 079
Programme 14.55	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique	800	800
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	800	800
	<i>Disponible pour l'année</i>	800	800
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	800	800
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
Totaux pour la division organique 14.		1 405 465	1 357 770
Division organique 15.			
Agriculture, ressources naturelles et environnement			
Programme 15.01	Fonctionnel	7 020	6 677
Programme 15.02	(Modifié) Transversal et Coordination des politiques agricole et environnementale	18 347	19 104
Programme 15.03	Développement et Etude du milieu	75 598	75 454
Programme 15.04	Aides à l'Agriculture	86 044	85 471
Programme 15.05	Bien-être animal	1 211	1 181
Programme 15.11	Nature, Forêt, Chasse-pêche	32 358	34 665
Programme 15.12	Espace rural et naturel	34 098	38 847
Programme 15.13	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	49 204	52 192
Programme 15.14	Police et contrôle	1 158	1 163
Programme 15.15	Politique des déchets-ressources	16 769	21 882
Programme 15.50	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003)	825	825
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2 163	2 697
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	825	825
	<i>Disponible pour l'année</i>	2 988	3 522
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	825	825
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2 163	2 697

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 15.51	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C	430	430
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1 249	1 542
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	430	430
	<i>Disponibles pour l'année</i>	1 679	1 972
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	430	430
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1 249	1 542
Programme 15.52	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal	378	378
	<i>Solde au 1er janvier</i>	657	762
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	378	378
	<i>Disponibles pour l'année</i>	1 035	1 140
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	378	378
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	657	762
Programme 15.53	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie	1 300	1 300
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1 413	1 752
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 400	1 400
	<i>Disponibles pour l'année</i>	2 813	3 152
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 300	1 300
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1 513	1 852
Programme 15.54	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité	1 500	1 500
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 500	1 500
	<i>Disponibles pour l'année</i>	1 500	1 500
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 500	1 500
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
Programme 15.55	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)	170	170
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2 789	2 791
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	170	170
	<i>Disponibles pour l'année</i>	2 959	2 961
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	170	170
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2 789	2 791
Programme 15.56	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)	79	79
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1 417	1 422
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	79	79
	<i>Disponibles pour l'année</i>	1 496	1 501
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	79	79
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1 417	1 422
Programme 15.57	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr	220	220
	<i>Solde au 1er janvier</i>	276	341
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	220	220
	<i>Disponibles pour l'année</i>	496	561
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	220	220
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	276	341
Programme 15.58	Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole	1 506	1 506
	<i>Solde au 1er janvier</i>	4 311	4 425
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 506	1 506
	<i>Disponibles pour l'année</i>	5 817	5 931
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	1 506	1 506
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	4 311	4 425
Programme 15.59	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques	111 000	111 000
	<i>Solde au 1er janvier</i>	328 618	343 071
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	111 000	111 000
	<i>Disponibles pour l'année</i>	439 618	454 071
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	111 000	111 000
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	328 618	343 071
Programme 15.60	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement	76 757	76 757
	<i>Solde au 1er janvier</i>	215 888	253 663
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	76 757	76 757
	<i>Disponibles pour l'année</i>	292 645	330 420
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	76 757	76 757
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	215 888	253 663

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 15.61	Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau	0	0
	<i>Solde au 1er janvier</i>	620	620
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
	<i>Disponible pour l'année</i>	620	620
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	620	620
Programme 15.62	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets	28 600	28 600
	<i>Solde au 1er janvier</i>	110 195	117 333
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	41 542	41 542
	<i>Disponible pour l'année</i>	151 737	158 875
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	28 600	28 600
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	123 137	130 275
	Totaux pour la division organique 15.	544 572	559 401
	Division organique 16. Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
Programme 16.01	Fonctionnel	976	1 073
Programme 16.02	Aménagement du territoire et urbanisme.	18 085	18 477
Programme 16.03	Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.	206 931	107 007
Programme 16.11	Logement : secteur privé.	176 440	177 307
Programme 16.12	Logement : secteur public.	475 639	474 428
Programme 16.21	Monuments, sites et fouilles.	43 242	43 242
Programme 16.31	Energie.	168 654	146 729
Programme 16.41	Première Alliance Emploi - Environnement.	37 270	40 402
Programme 16.42	Développement durable	15	20
Programme 16.50	Fonds budgétaire : Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale	100	100
	<i>Solde au 1er janvier</i>	11 318	11 318
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	228	228
	<i>Disponible pour l'année</i>	11 546	11 546
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	100	100
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	11 446	11 446
Programme 16.51	Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial)	100	100
	<i>Solde au 1er janvier</i>	3 071	3 099
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	50	50
	<i>Disponible pour l'année</i>	3 121	3 149
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	100	100
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	3 021	3 049
Programme 16.52	Fonds budgétaire : Fonds régional pour le logement	75	75
	<i>Solde au 1er janvier</i>	171	171
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	75	75
	<i>Disponible pour l'année</i>	246	246
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	75	75
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	171	171
Programme 16.53	Fonds budgétaire : Fonds Energie	8 080	10 000
	<i>Solde au 1er janvier</i>	32 778	44 942
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	13 000	13 000
	<i>Disponible pour l'année</i>	45 778	57 942
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	8 080	10 000
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	37 698	47 942
Programme 16.54	Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2	83 948	83 948
	<i>Solde au 1er janvier</i>	81 408	87 578
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	39 630	39 630
	<i>Disponible pour l'année</i>	121 038	127 208
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	83 948	83 948
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	37 090	43 260
	Totaux pour la division organique 16.	1 219 555	1 102 908

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Division organique 17.			
Pouvoirs locaux, action sociale et santé			
Programme 17.01	Fonctionnel	837	749
Programme 17.02	Affaires intérieures	1 871 526	1 866 475
Programme 17.11	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	104 476	104 597
Programme 17.12	Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles	5 461 950	5 451 102
Programme 17.13	Action sociale	223 663	218 822
Programme 17.14	Crèches et petite enfance	5 882	5 882
Totaux pour la division organique 17.		7 668 334	7 647 627
Division organique 18.			
Entreprises, emploi et recherche			
Programme 18.01	Fonctionnel	5 967	4 657
Programme 18.02	ENTREPRISES - Aides à l'investissement	141 500	124 000
Programme 18.03	ENTREPRISES - Outils économiques et financiers	206 268	219 117
Programme 18.04	Zones d'activités économiques	54 785	54 566
Programme 18.06	ENTREPRISES - Compétitivité - Innovation - Développement	38 274	34 327
Programme 18.07	Actions cofinancées dans le cadre des fonds structurels	0	0
Programme 18.11	Promotion de l'Emploi.	50 092	50 035
Programme 18.12	Forem.	448 258	447 016
Programme 18.13	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	787 552	787 552
Programme 18.15	Economie sociale	30 678	30 085
Programme 18.16	Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM	21 881	21 881
Programme 18.17	Titres services - FOREM	476 376	476 376
Programme 18.18	Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM	591 405	591 405
Programme 18.19	Emplois de proximité	40 113	40 123
Programme 18.21	Formation professionnelle	6 815	7 290
Programme 18.22	Forem - Formation	295 541	295 541
Programme 18.23	Formation agricole.	0	1 200
Programme 18.24	IFAPME	65 288	65 288
Programme 18.25	Politiques croisées dans le cadre de la formation	17 027	18 101
Programme 18.31	RECHERCHE - Soutien, promotion, diffusion et valorisation	243 496	211 462
Programme 18.32	Numérique	33 473	30 718
Programme 18.50	Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)	0	0
<i>Solde au 1er janvier</i>		102	102
<i>Recettes de l'année en cours</i>		0	0
<i>Disponible pour l'année</i>		102	102
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>		0	0
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>		102	102
Programme 18.51	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi	0	0
<i>Solde au 1er janvier</i>		0	0
<i>Recettes de l'année en cours</i>		0	0
<i>Disponible pour l'année</i>		0	0
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>		0	0
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>		0	0
Programme 18.52	Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation	17 000	17 000
<i>Solde au 1er janvier</i>		84 254	108 162
<i>Recettes de l'année en cours</i>		19 000	19 000
<i>Disponible pour l'année</i>		103 254	127 162
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>		17 000	17 000
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>		86 254	110 162
Totaux pour la division organique 18.		3 571 789	3 527 740
Division organique 19.			
Finances			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021 - TABLEAU DE SYNTHESE

(En milliers EUR)

			Crédits initiaux	
			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 19.01	Fonctionnel		11 006	23 257
Programme 19.02	Fiscalité		18 968	17 933
Programme 19.03	(Modifié) Budget-Comptabilité-Trésorerie (anciennement programme 12.02)		4 601	9 729
Programme 19.04	(Modifié) Gestion du Trésor (anciennement programme 12.05)		1 401	1 527
Programme 19.05	(Modifié) Dettes et garanties (anciennement programme 12.07)		1 216 726	1 216 726
Programme 19.06	(Modifié) Finance et Comptabilité (anciennement programme 12.09)		2 210	2 210
Programme 19.07	(Modifié) Gestion de la Certure fiscale (anciennement programme 12.11)		1 725	1 725
	Totaux pour la division organique 19.		1 256 637	1 273 107
	Division organique 34.			
	Provisions interdépartementales pour la programmation 2014-2020 des cofinancements européens			
Programme 34.01	Cofinancements européens 2014 - 2020		48 949	122 955
	Totaux pour la division organique 34.		48 949	122 955
	Division organique 36.			
	(Nouveau) Provisions interdépartementales pour la programmation 2021-2027 des cofinancements européens			
Programme 36.01	(Nouveau) Provisions interdépartementales pour la programmation 2021-2027 des cofinancements européens		0	0
	Totaux pour la division organique 36.		0	0
	TOTAUX GENERAUX.		18 442 558	17 803 598
	Dont fonds budgétaires :		361 534	363 454
	<i>Solde au 1er janvier</i>		961 520	1 091 348
	<i>Recettes de l'année en cours</i>		365 554	365 554
	<i>Disponible pour l'année</i>		1 327 074	1 456 902
	<i>Dépenses à charge des Fonds</i>		361 534	363 454
	<i>Solde au 31 décembre</i>		965 540	1 093 448
	<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation					
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
DI	41	01	70	00	Division organique 01. Parlement de Wallonie. Programme 01.00. Dotation au Parlement de Wallonie. Titre I. - Dépenses courantes						
				Dotation au Parlement de Wallonie	70 000	70 000					
				Totaux pour le Titre I.	70 000	70 000					
				Totaux pour le programme 01.00.	70 000	70 000					
				Dont programme d'investissement	—	—					
				Dont fonds budgétaires	—	—					
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—					
				DI	41	01	70	01	Programme 01.01. Dotation au service du médiateur de la Région wallonne. Titre I. - Dépenses courantes		
								Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du Médiateur	1 620	1 620	
								Totaux pour le Titre I.	1 620	1 620	
								Totaux pour le programme 01.01.	1 620	1 620	
Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—									
Dont programme d'investissement	—	—									
Dont fonds budgétaires	—	—									
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—									
Totaux pour la division organique 01.	71 620	71 620									
Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—									
Dont programme d'investissement	—	—									
Dont fonds budgétaires	—	—									
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—									

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
				Division organique 02.		
				Dépenses de cabinet		
				Programme 02.01.		
				Subsistance		
				Titre I. - Dépenses courantes		
DI	11	01	00	01 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	114	114
DI	11	05	00	01 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	3 057	3 057
DI	11	06	40	01 Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	211	211
DI	12	01	12	01 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
DI	12	20	11	01 Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	665	665
				Totaux pour le Titre I.	4 056	4 056
				Titre II. - Dépenses de capital		
DI	74	01	22	01 Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	155	155
DI	74	02	10	01 Achat de matériel de transport	0	0
DI	74	03	50	01 Acquisitions d'objets de valeur	0	0
				Totaux pour le Titre II.	155	155
				Totaux pour le programme 02.01.	4 211	4 211
				Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
				Dont programme d'investissement	—	—
				Dont fonds budgétaires	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
				Programme 02.02.		
				Subsistance		
				Titre I. - Dépenses courantes		
WB	11	01	00	02 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	114	114
WB	11	03	00	02 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 570	2 570
WB	11	05	40	02 Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	83	83
WB	12	01	12	02 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
WB	12	20	11	02 Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	568	568
				Totaux pour le Titre I.	3 344	3 344
				Titre II. - Dépenses de capital		
WB	74	01	22	02 Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	205	205
WB	74	02	10	02 Achat de matériel de transport	0	0
				Totaux pour le Titre II.	205	205
				Totaux pour le programme 02.02.	3 549	3 549
				Dont programme d'investissement	—	—
				Dont fonds budgétaires	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux							
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation						
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
HE	11 01 00	03	Programme 02.03. Subsistance			114	114					
			Titre I. - Dépenses courantes									
			Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024									
			Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024									
			Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024									
			Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024									
			Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024									
			Totaux pour le Titre I.									
			Titre II. - Dépenses de capital									
			Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024									
			Totaux pour le Titre II.									
			Totaux pour le programme 02.03. Dont programme d'investissement									
			Dont fonds budgétaires									
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									
			HE	74 01 22	03			Programme 02.04. Subsistance			103	103
Titre I. - Dépenses courantes												
Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024												
Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024												
Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024												
Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024												
Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024												
Totaux pour le Titre I.												
Titre II. - Dépenses de capital												
Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024												
Totaux pour le Titre II.												
Totaux pour le programme 02.04. Dont programme d'investissement												
Dont fonds budgétaires												
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre												
MO	11 01 00	04				Programme 02.05. Subsistance			114	114		
			Titre I. - Dépenses courantes									
			Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024									
			Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024									
			Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024									
			Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024									
			Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024									
			Totaux pour le Titre I.									
			Titre II. - Dépenses de capital									
			Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024									
			Totaux pour le Titre II.									
			Totaux pour le programme 02.05. Dont programme d'investissement									
			Dont fonds budgétaires									
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									
			MO	74 02 10	04	Programme 02.06. Subsistance					50	50
Titre I. - Dépenses courantes												
Achat de matériel de transport												
Totaux pour le Titre I.												
Titre II. - Dépenses de capital												
Totaux pour le Titre II.												
Totaux pour le programme 02.06. Dont programme d'investissement												
Dont fonds budgétaires												
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre												
CR	11 01 00	05				Programme 02.07. Subsistance			114	114		
						Titre I. - Dépenses courantes						
						Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024						
						Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024						
						Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024						
						Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024						
			Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024									
			Totaux pour le Titre I.									
			Titre II. - Dépenses de capital									
			Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024									
			Totaux pour le Titre II.									
			Totaux pour le programme 02.07. Dont programme d'investissement									
			Dont fonds budgétaires									
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									
			CR	12 01 12	05	Programme 02.08. Subsistance					9	9
Titre I. - Dépenses courantes												
Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024												
Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024												
Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024												
Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024												
Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024												
Totaux pour le Titre I.												
Titre II. - Dépenses de capital												
Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024												
Totaux pour le Titre II.												
Totaux pour le programme 02.08. Dont programme d'investissement												
Dont fonds budgétaires												
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre												
CR	12 20 11	05				Programme 02.09. Subsistance			181	181		
			Titre I. - Dépenses courantes									
			Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024									
			Totaux pour le Titre I.									
			Titre II. - Dépenses de capital									
			Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024									
			Totaux pour le Titre II.									
			Totaux pour le programme 02.09. Dont programme d'investissement									
			Dont fonds budgétaires									
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre									

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CR	74	01	22	05	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	53	53
CR	74	02	10	05	Achat de matériel de transport	0	0
Totaux pour le Titre II.						53	53
Totaux pour le programme 02.05.						2 529	2 529
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 02.06.							
Subsistance							
Titre I. - Dépenses courantes							
CC	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	114	114
CC	11	05	00	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	1 934	1 934
CC	11	06	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	165	165
CC	12	01	12	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
CC	12	20	11	06	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	300	300
Totaux pour le Titre I.						2 522	2 522
Titre II. - Dépenses de capital							
CC	74	01	22	06	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	100	100
CC	74	02	10	06	Achat de matériel de transport	25	25
Totaux pour le Titre II.						125	125
Totaux pour le programme 02.06.						2 647	2 647
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 02.07.							
Subsistance							
Titre I. - Dépenses courantes							
DB	11	01	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	114	114
DB	11	05	00	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	2 158	2 158
DB	11	06	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	75	75
DB	12	01	12	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
DB	12	20	11	07	Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	190	190
Totaux pour le Titre I.						2 546	2 546
Titre II. - Dépenses de capital							
DB	74	01	22	07	Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	25	25

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
DB	74	02	10	07 Achats de matériel de transport	8	8
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	33	33
				Totaux pour le programme 02.07.	2 579	2 579
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 02.08.		
				Substance		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TE	11	01	00	08 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	114	114
TE	11	02	00	08 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2019-2024	1 940	1 940
TE	11	03	40	08 Indemnités généralement quelconques au personnel 2019-2024	145	145
TE	12	01	12	08 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments 2019-2024	9	9
TE	12	20	11	08 Frais de fonctionnement du cabinet 2019-2024	225	225
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 433	2 433
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TE	74	01	22	08 Dépenses patrimoniales du cabinet 2019-2024	155	155
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	155	155
				Totaux pour le programme 02.08.	2 588	2 588
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 02.	24 901	24 901
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

(En milliers EUR)

6/91

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DI	74	01	22	03	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	35	35
					Totaux pour le Titre II.	35	35
					Totaux pour le programme 09.03.	3 323	3 323
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.04.		
					e-Wallonie-Bruxelles-Simplification		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DB	11	11	00	04	Rémunérations des agents de la cellule eWBS	3 165	3 165
DB	12	01	11	04	Moyens complémentaires liés à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	0	0
DB	12	02	11	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	1 093	1 093
DB	12	05	11	04	Projet BCED et partage des données	0	152
DB	12	07	11	04	Etudes et prestations de services	0	70
DB	33	01	00	04	Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	0	0
DB	43	01	22	04	Subventions relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	0	0
					Totaux pour le Titre I.	4 258	4 480
					Titre II. - Dépenses de capital		
DB	74	05	22	04	Développement d'applications	1 625	1 652
DB	74	06	22	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	45	45
DB	74	07	22	04	Développement d'applications	0	0
					Totaux pour le Titre II.	1 670	1 697
					Totaux pour le programme 09.04.	5 928	6 177
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.06.		
					Secrétariat du Gouvernement wallon		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DI	11	03	00	06	Traitement et indemnités du personnel	487	487
DI	11	05	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	20	20
DI	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	50	50
DI	12	10	11	06	Frais de fonctionnement	60	60
					Totaux pour le Titre I.	617	617
					Titre II. - Dépenses de capital		
DI	74	03	22	06	Dépenses patrimoniales	30	30
					Totaux pour le Titre II.	30	30
					Totaux pour le programme 09.06.	647	647
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

(En milliers EUR)

8/91

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
WB	45	01	40	10	395	395
				Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur		
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	69 182	69 181
				Totaux pour le programme 09.10.	69 182	69 181
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 09.11.		
				Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	41	01	40	11	5 913	5 913
				Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique		
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 913	5 913
				Totaux pour le programme 09.11.	5 913	5 913
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 09.	184 701	184 949
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
DI	43	01	22	02	Commission des arts - Subventions au secteur public	15	23
DI	45	01	24	02	Subvention à St'Art Invest	0	0
Totaux pour le Titre I.						31 524	31 546
Titre II. - Dépenses de capital							
DI	63	01	21	02	Subventions en matière de situations de crise	—	—
DI	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	15	15
DI	74	02	22	02	Frais d'équipement de l'autorité de Certification	5	5
DI	74	03	22	02	Frais d'équipement de la Commission des Arts	5	5
DI	74	05	22	02	(Modifié) Frais d'équipement de la Cellule des Stratégies transversales	5	5
Totaux pour le Titre II.						30	30
Totaux pour le programme 10.02.						31 554	31 576
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 10.03.							
Service de la Présidence et Chancellerie.							
Titre I. - Dépenses courantes							
DI	12	02	11	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	290	290
DI	12	03	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au développement et à la croissance de la Wallonie	477	477
DI	12	05	11	03	Etudes, relations publiques et prestations de services liés à l'identité et aux publications de la Wallonie	200	200
DI	12	09	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	118	118
DI	12	12	11	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	14	14
DI	12	13	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	112	112
DI	12	16	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	253	253
DI	12	22	11	03	Actions menées dans le cadre de la lutte contre le radicalisme violent	125	125
DI	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	169	169
DI	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	58	58
DI	33	05	00	03	Subventions à l'Institut Jules Destrée	330	330
DI	33	10	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour l'opérationnalisation du Plan de lutte contre la pauvreté	224	224
DI	33	11	00	03	Subventions, indemnités et soutien aux études et actions en matière de développement régional	543	543
DI	33	12	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	18	18
DI	33	13	00	03	Subvention en faveur du Mouvement wallon pour la qualité	0	0
DI	33	14	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	250	250
DI	33	16	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	19	19
DI	33	17	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes - GRIP	150	150
DI	33	18	00	03	Subventions à des ASBL oeuvrant à la promotion du projet «Wallonie : Ambitions Or»	0	0
DI	41	01	40	03	(Modifié) Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe) - ex AB 33.03	460	460
DI	43	03	22	03	Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	150	162
DI	43	05	22	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	0	0
DI	45	01	26	03	Subvention à la Communauté germanophone	1 497	1 497
DI	45	02	24	03	Subvention à l'UCL dans le cadre de la plate-forme wallonne pour le GIEC	75	75
Totaux pour le Titre I.						5 532	5 544
Titre II. - Dépenses de capital							
DI	74	03	22	03	Achats de biens meubles pour le Château de la Hulpe	30	30
Totaux pour le Titre II.						30	30
Totaux pour le programme 10.03.						5 562	5 574
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Programme 10.04.		
					Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DI	12	01	11	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	200	200
DI	12	03	11	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	0	0
DI	12	04	11	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0
DI	12	05	11	04	Frais relatifs à la mise en œuvre du plan de communication réglementaire - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0
DI	12	07	11	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	19	19
DI	41	01	40	04	Partenariat avec l'IWEPS – Programmation 2014-2020 – Cofinancement par le FEDER	0	0
DI	45	01	24	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	0	0
DI	45	02	24	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	203	203
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	422	422
					Totaux pour le programme 10.04.	422	422
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 10.05.		
					Audits		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	124	124
CR	12	02	11	05	Frais de fonctionnement du Département d'Audit	0	3
CR	12	03	11	05	Frais de fonctionnement du Service Commun d'Audit	250	250
CR	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	39	39
CR	12	07	11	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	162	162
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	575	578
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	05	22	05	Frais d'équipement du Département d'Audit	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CR	74	07	22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	18	18
					Totaux pour le Titre II.	18	18
					Totaux pour le programme 10.05.	593	596
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.06.		
					Communication, archives et documentation		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DB	12	01	11	06	Mise à disposition permanente de ressources documentaires pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	684	684
DI	12	02	11	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	576	576
DB	12	03	11	06	Développement de la Bibliothèque du Service Public de Wallonie, du Centre des Archives régionales et de la revue de presse	212	212
DB	12	04	11	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	165	165
DB	12	05	11	06	Dépenses et prestations de services liées à la gestion de l'information multicanale	73	73
DI	12	06	11	06	(Modifié) Frais généraux de fonctionnement - Plan de relance, résilience et transition	800	800
					Totaux pour le Titre I.	2 510	2 510
					Totaux pour le programme 10.06.	2 510	2 510
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.07.		
					Géomatique		
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	12	03	11	07	Frais de fonctionnement du département	52	52
WB	12	06	11	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	317	538
WB	33	01	00	07	Subventions au secteur privé en matière de géomatique	0	0
WB	43	01	12	07	Subventions et indemnités	0	25
WB	45	01	24	07	Subventions aux universités en matière de géomatique	0	50
					Totaux pour le Titre I.	369	665
					Titre II. - Dépenses de capital		
CR	74	01	22	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
WB	74	02	22	07	Investissements numériques en matière de géomatique	2 474	2 673
					Totaux pour le Titre II.	2 474	2 673
					Totaux pour le programme 10.07.	2 843	3 338
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.08.		
					Plan Wallon d'Investissements, de Transition et Get up Wallonia !		
					Titre II. - Dépenses de capital		
DI	i	01	02	00	(Modifié) Plan de relance, résilience et transition	1 000 000	607 000
WB		01	05	00	Provision pour la relance économique	119 000	117 725
CR		01	06	00	(Modifié) Provision COVID	200 000	200 000
DI		01	07	00	(Nouveau) Réserve Covid-19	202 000	101 000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	01	10	00	08	(Nouveau) Provision - Résilience, relance et redéploiement	108 000	88 000
					Totaux pour le Titre II.	1 629 000	1 113 725
					Totaux pour le programme 10.08.	1 629 000	1 113 725
					Dont programme d'investissement	1 000 000	607 000
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.09		
					Déploiement des stratégies informatiques du SPW - CIO TEAM		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DB	12	01	11	09	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels.	60	60
DB	12	03	11	09	Dépenses liées à la mise en place du CIO	0	2 667
DB	12	04	11	09	Accompagnement au déploiement des stratégies informatiques des entités du SPW dédiées à la numérisation et la digitalisation des entités du SPW – Activités et frais de fonctionnement	300	800
					Totaux pour le Titre I.	360	3 527
					Titre II. - Dépenses de capital		
DB	74	01	22	09	Accompagnement au déploiement des stratégies informatiques des entités du SPW - Frais d'investissement en matériel, logiciel, développement d'applications et activités dédiées à la numérisation et la digitalisation des entités du SPW	2 000	2 000
					Totaux pour le Titre II.	2 000	2 000
					Totaux pour le programme 10.09.	2 360	5 527
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.10.		
					(Nouveau) Développement durable		
					Titre I. - Dépenses de capital		
TE	01	01	00	10	(Modifié) Initiatives de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique - ex AB 01.07 PRG 16.42	0	565
WB	12	01	11	10	(Nouveau) Soutien aux filières locales et au développement territorial (circuits courts, etc.)	0	0
WB	12	02	11	10	(Nouveau) GreenDeal Achats circulaires et économie circulaire	0	0
DB	12	03	11	10	(Modifié) Promotion des investissements socialement responsables - ex AB 12.03 PRG 16.42	25	25
TE	12	04	11	10	(Modifié) Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du département du développement durable - ex AB 12.02 PRG 16.42	39	39
DB	12	05	11	10	(Modifié) Actions de sensibilisation au Développement durable du personnel du SPW et OIP. Actions de promotion et soutien à l'éco-exemplarité et au développement durable au SPW et dans les UAP - ex AB 12.05 PRG 16.42	75	76
TE	12	06	11	10	(Modifié) Promotion de la responsabilité sociétale des entreprises - ex AB 12.11 PRG 16.42	150	170
DB	12	07	11	10	(Modifié) Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW - ex AB 12.07 PRG 16.42	40	40
TE	12	08	11	10	(Modifié) Prestations et fournitures de services et biens divers, études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques (Transition écologique/développement durable/alimentation durable) - ex AB 12.12 PRG 16.42	1 240	1 055
DB	12	09	11	10	(Nouveau) Actions de soutien à l'insertion de clauses environnementales dans les marchés de travaux	388	240
DB	12	10	11	10	(Nouveau) Actions de soutien, mise en capacité et promotion en matière de marchés publics responsables	109	143
TE	12	11	11	10	(Modifié) Dépenses de toute nature dans le cadre du développement durable des compétences routes, voies hydrauliques, patrimoine et zones d'activités économiques - ex AB 12.13 PRG 16.42	55	60
TE	12	12	11	10	(Modifié) Actions transversales pour accélérer les transitions vers un développement durable - ex AB 12.14 PRG 16.42	708	500
CC	12	13	11	10	(Modifié) Plan Actions Achats publics responsables (ex PRG 16.42 AB 12.04)	0	11
DI	12	15	11	10	(Modifié) Soutien au développement des indicateurs complémentaires au PIB et au monitoring des objectifs de développement durable - ex PRG 16.42	60	60
DB	32	01	00	10	(Modifié) Subvention à CO2logic - ex AB 32.01 PRG 16.42	0	0
DB	32	02	00	10	(Nouveau) Activités en matière de clauses sociales et de lutte contre le dumping social dans les marchés publics	0	0
TE	32	03	00	10	(Modifié) Marchés publics et changements climatiques. Outils CO2 - Achats publics responsables - ex AB 32.02 PRG 16.42	0	4

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TE	33	01	00	10	(Modifié) Subventions au secteur privé en matière de développement durable et de transition écologique - ex AB 32.03 PRG 16.42	815	827
TE	33	02	00	10	(Modifié) Subvention au secteur autre que public en matière d'alimentation durable - ex AB 32.06 PRG 16.42	600	675
CC	33	03	00	10	(Modifié) Subventions relatives à la gestion durable du logement (ex PRG 16.42 AB 33.07)	340	340
TE	41	01	40	10	(Modifié) Subvention au secteur public en matière de développement durable et de transition écologique (dépenses courantes) - ex AB 41.01 PRG 16.42	814	586
TE	43	01	22	10	(Modifié) Subventions aux communes en matière de développement durable et de transition écologique - ex AB 43.01 PRG 16.42	300	300
CC	43	02	22	10	(Modifié) Achats publics responsables : formations et outils pour les pouvoirs locaux (ex PRG 16.42 AB 43.02)	20	14
TE	45	01	24	10	(Modifié) Subventions octroyées aux Universités et établissements assimilés - ex AB 45.02 PRG 16.42	0	0
Totaux pour le Titre I.						5 778	5 730
Titre II. - Dépenses de capital							
TE	01	03	00	10	(Modifié) Initiative de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique - ex AB 01.01 PRG 16.42	0	0
TE	61	01	41	10	(Modifié) Subvention au secteur public en matière de développement durable et de transition écologique (investissements) - ex AB 61.01 PRG 16.42	0	180
TE	63	01	53	10	(Modifié) Initiative de toutes natures en matière de développement durable et de transition écologique - intercommunales - ex AB 63.01 PRG 16.42	200	175
TE	74	01	22	10	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Développement durable) - ex AB 74.01 PRG 16.42	35	40
Totaux pour le Titre II.						235	395
Totaux pour le programme 10.10.						6 013	6 125
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 10.50							
Fonds budgétaire en matière de Loterie							
DI	01	01	00	50	Fonds budgétaire en matière de Loterie		
Solde au 1er janvier						8 375	8 962
Recettes de l'année en cours						3 675	3 675
Disponibles pour l'année						12 050	12 637
Dépenses à charge du Fonds						3 675	3 675
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						8 375	8 962
Titre I. - Dépenses courantes							
DI	31	01	32	50	Fonds budgétaire en matière de loterie - Autres subventions d'exploitation à des producteurs		
DI	33	01	00	50	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
DI	41	01	40	50	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux organismes administratifs publics		
DI	43	01	22	50	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux Communes- contributions spécifiques		
DI	43	02	52	50	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux CPAS		
DI	43	03	12	50	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux provinces - contributions spécifiques		
DI	43	04	40	50	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus aux asbl des pouvoirs locaux		
DI	45	01	24	50	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus à la Communauté française		
DI	45	02	40	50	Fonds budgétaire en matière de loterie - Transferts de revenus au Pouvoir fédéral		
Totaux pour le programme 10.50						3 675	3 675
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						3 675	3 675
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						8 375	8 962
Totaux pour la division organique 10.						1 687 006	1 175 531
Dont crédits de liquidation non limitatifs						—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				<i>Dont programme d'investissement</i>	1 000 000	607 000
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	3 675	3 675
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	8 375	8 962

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Division organique 11.		
					Personnel et affaires générales		
					Programme 11.02. Gestion du personnel		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DB	01	01	00	02	Provision interdépartementale	7 756	7 756
DB	01	02	00	02	(Modifié) Provision pour l'accord intersectoriel 2019-2024	0	203
DB	11	01	00	02	Rémunérations et allocations du personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3 242	3 242
DB	11	02	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	10 607	10 607
DB	11	03	00	02	Rémunérations et allocations du personnel du SPW	536 007	536 007
DB	11	04	20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	18 000	18 000
DB	11	05	12	02	Paievements des jetons de présence des diverses commissions	519	519
DB	11	06	20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	71	71
DB	11	07	40	02	Charge des avantages titres-repas	12 431	12 431
DB	11	08	12	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	4 480	4 480
DB	11	14	00	02	Embauche compensatoire - aménagement du temps de travail de fin de carrière	2 508	2 508
DB	11	15	00	02	Besoins critiques et temporaires	7 646	7 646
DB	12	01	11	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	40	40
DB	12	02	11	02	Frais de consultance en matière de gestion de personnel	0	0
DB	12	03	11	02	Frais de déplacement : missions	5 066	5 066
DB	12	04	11	02	Indemnité de télétravail	1 200	1 200
DB	12	05	11	02	Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	1 100	1 100
DB	12	07	11	02	Cotisations au service de santé administratif et contrôle des absences pour maladie	100	100
DB	12	10	11	02	Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	929	929
DB	12	11	11	02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	10	10
DB	41	04	40	02	Prise en charge du surcout budgétaire de la saturation au profit des UAP	0	0
					Totaux pour le Titre I.	611 712	611 915
					Titre II. - Dépenses de capital		
DB	74	07	22	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	148	148
CR	74	08	22	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	0	0
DB	74	09	22	02	(Nouveau) Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	20	20
					Totaux pour le Titre II.	168	168
					Totaux pour le programme 11.02.	611 880	612 083
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 11.04. Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DB	12	01	11	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction des Ressources humaines, la Direction de la Formation du personnel et la Direction de la Fonction publique	110	110
DB	12	02	11	04	Dépenses liées à la mise en œuvre du plan bien-être	604	604
DB	12	03	21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	3 743	3 348
DB	12	06	11	04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accèsion et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	90	90
DB	12	08	11	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	120	120

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DB	12	10	11	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	50	50
DB	12	12	11	04	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	209	209
DB	41	01	40	04	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	3 124	3 124
DB	41	02	40	04	Formations destinées aux agents du SPW et des OIP dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne et organisées par l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	329	329
DB	41	03	40	04	Dotation spécifique à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie dans le cadre de la réforme du certificat de management public	0	0
DB	45	01	24	04	Subvention destinée à la formation et au développement des compétences des mandataires publics	0	0
DB	45	02	24	04	Subventions pour l'organisation de cycles de formations universitaires	10	10
Totaux pour le Titre I.						8 389	7 994
Totaux pour le programme 11.04.						8 389	7 994
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 11.06.							
Affaires juridiques							
Titre I. - Dépenses courantes							
DB	12	01	11	06	(Modifié) Observatoire de la commande publique wallonne (OCPW)	40	40
DB	12	02	11	06	(Modifié) Secrétariat de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	21	21
DB	12	03	11	06	(Modifié) Commission wallonne des marchés publics (CWMP)	5	5
DB	12	04	11	06	(Modifié) Frais de fonctionnement du Département des Affaires juridiques	20	20
DB	12	05	11	06	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	4	4
DB	12	06	11	06	(Modifié) Honoraires pour consultations juridiques, expertises et traductions	20	20
DB	34	01	41	06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	1	1
DB	45	01	40	06	Transferts dans le cadre de la coopération en matière de dématérialisation des marchés publics	0	150
Totaux pour le Titre I.						111	261
Totaux pour le programme 11.06.						111	261
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Totaux pour la division organique 11.						620 380	620 338
Dont crédits de liquidation non limitatifs						—	—
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—

(En milliers EUR)

19/91

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs								
					Titre II. - Dépenses de capital			
CR	74	01	22	22	Provision : Acquisition de biens meubles durables et patrimoniaux	10 710	9 231	
CR	74	03	22	22	Achat de biens meubles durables - Edition	0	0	
CR	74	04	10	22	Provision : Acquisition de véhicules	10 106	9 750	
					Totaux pour le Titre II.	20 816	18 981	
					Totaux pour le programme 12.22.	45 106	40 253	
					Dont programme d'investissement	—	—	
					Dont fonds budgétaires	—	—	
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	
					Programme 12.23.			
					Gestion immobilière et bâtiments.			
					Titre I. - Dépenses courantes			
CR	12	04	12	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	21 417	21 053	
CR	12	05	11	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	6 623	6 623	
CR	12	06	11	23	Contrôles légaux	141	121	
CR	12	07	11	23	Déménagements	460	460	
CR	12	08	11	23	Entretien (maintenance et réparation) des bâtiments administratifs de la Région wallonne	2 400	2 600	
CR	12	09	11	23	Fournitures destinées aux travaux effectués par la Gestion immobilière	182	182	
CR	12	10	11	23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	10	10	
CR	12	11	11	23	Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	0	0	
CR	12	12	11	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	5 639	5 696	
CR	12	13	11	23	Travaux d'aménagement dans les bâtiments loués par la Région wallonne	78	78	
CR	12	14	11	23	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives, ...)	30	30	
					Totaux pour le Titre I.	36 980	36 853	
					Titre II. - Dépenses de capital			
CR	74	01	22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	0	0	
CR	74	02	22	23	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenance évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	30	30	
					Totaux pour le Titre II.	30	30	
					Totaux pour le programme 12.23.	37 010	36 883	
					Dont programme d'investissement	—	—	
					Dont fonds budgétaires	—	—	
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—	
					Programme 12.31.			
					Implantation immobilière.			
					Titre I. - Dépenses courantes			
CR	12	02	11	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	445	490	
CR	12	03	11	31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	0	15	
CR	12	04	11	31	Mesures pour le développement de marchés publics durables	145	194	
CR	21	01	50	31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	23	23	
CR	41	01	40	31	Subvention à ImmoWal dans le cadre du Plan wallon d'investissements	150	150	
					Totaux pour le Titre I.	763	872	
					Titre II. - Dépenses de capital			
CR	72	01	00	31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	5 520	8 401	
CR	i	72	03	00	31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	5 429	4 650
DI	72	04	00	31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	350	453	
CR	72	07	00	31	Mesures pour le développement durable	4 623	2 670	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
CR	i	91 01 70	31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	536	536
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	16 458	16 710
				Totaux pour le programme 12.31.	17 221	17 582
				<i>Dont programme d'investissement</i>	5 965	5 186
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 12.50.		
				Fonds budgétaire : Fonds de gestion énergétique immobilière		
CR		01 01 00	50	Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière		
				<i>Solde au 1er janvier</i>	102	102
				<i>Recettes de l'année en cours</i>	30	30
				<i>Disponible pour l'année</i>	132	132
				<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	30	30
				<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	102	102
				Totaux pour le programme 12.50.	30	30
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	30	30
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	102	102
				Totaux pour la division organique 12.	138 649	134 751
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	5 965	5 186
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	30	30
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	102	102

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 14.		
					Mobilité et infrastructures		
					Programme 14.01.		
					Fonctionnel		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	12	01	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions - ex PRG 13.01	132	132
HE	12	02	11	01	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Voies hydrauliques et sécurité	480	880
HE	12	03	11	01	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Mobilité	0	0
CR	12	04	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	53	53
CR	12	05	11	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du SPW MI	0	0
CR	12	07	11	01	Achats de biens meubles non durables	0	0
CR	12	08	11	01	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Exploitation aéroportuaire	150	150
CC	12	10	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	40	40
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	855	1 255
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	22	01	Achat de biens meubles durables	0	0
HE	74	02	22	01	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques (voies hydrauliques et sécurité routière)	37	400
HE	74	04	22	01	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Mobilité)	0	53
CR	74	06	10	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules du SPW MI	0	0
CR	74	07	22	01	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Exploitation aéroportuaire	383	383
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	420	836
					Totaux pour le programme 14.01.	1 275	2 091
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 14.02.		
					Actions et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	0	0
HE	01	04	00	02	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité et à la promotion de la mobilité durable	0	0
HE	01	12	00	02	Soutien aux initiatives de mobilité rurale complémentaire à l'offre de transport en commun et à leur coordination	0	0
HE	01	13	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la Programmation 2014-2020 dans le cadre de la mobilité	0	0
HE	01	14	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région au Programme de développement rural de la Wallonie 2014-2020	0	442
HE	01	16	00	02	Dépenses de toute nature relative au développement et à la promotion des voies navigables et des politiques intermodales en matière de transport de personnes et de marchandises ainsi qu'à la gestion de la mobilité	0	0
HE	01	18	00	02	Amélioration de la mobilité dans les entreprises	0	0
HE	12	01	11	02	(Modifié) Dépenses de biens et services en vue de promouvoir et développer la mobilité durable en Wallonie et l'intermodalité des personnes et des marchandises	375	502
HE	12	02	11	02	(Modifié) Dépenses de biens et services en vue d'élaborer et mettre en œuvre des études de mobilité et la stratégie de mobilité	1 865	1 174

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	12	03	11	02	(Modifié) Dépenses destinées à la formation des acteurs de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	590	532
HE	12	04	11	02	Dépenses de biens et services relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	0	41
HE	12	05	11	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	40	40
HE	12	06	11	02	(Modifié) Dépenses de biens et services visant à favoriser la disponibilité, la collecte, la fourniture, l'utilisation, le traitement de données pour des besoins d'analyses spécifiques et/ou dans le cadre d'études stratégiques et/ou prospectives en matière d'impacts sur la mobilité	210	193
HE	12	07	11	02	(Modifié) Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer les déplacements à vélo en Wallonie	0	27
HE	33	01	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	2 215	2 536
HE	33	02	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer la pratique du covoiturage en Wallonie	0	4
HE	33	03	00	02	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	15	15
HE	33	04	00	02	(Modifié) Subvention pour des projets de mobilité à des organismes repris au programme de développement rural de la Wallonie	0	254
DB	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	40	55
HE	35	01	20	02	Subventions à des organismes publics étrangers en vue de promouvoir l'usage de modes de transport alternatif	0	0
HE	41	02	40	02	Subventions pour la définition et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en Région wallonne	0	0
HE	41	03	40	02	Subvention à l'IWEPS pour le fonctionnement de l'observatoire de la mobilité	176	176
HE	41	04	40	02	Subvention aux organismes administratifs publics en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	13	13
HE	43	01	22	02	Subvention aux communes en vue d'élaborer, mettre en œuvre et actualiser les plans de mobilité et les plans de déplacements	0	312
HE	43	02	40	02	Subvention aux ASBL des pouvoirs publics en faveur d'actions, de sensibilisation et de prestation en matière de mobilité	141	141
HE	43	03	22	02	Subventions aux communes visant à encourager la mobilité durable, dont les Plans de mobilité et les Plans de déplacement	669	1 259
HE	43	04	53	02	Subventions aux intercommunales en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation en matière de mobilité durable	0	0
DB	43	05	22	02	Subventions au secteur public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	50	60
HE	45	01	24	02	Subvention aux universités en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	3	3
HE	45	02	24	02	(Modifié) Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	135	135
DB	45	03	24	02	Subvention aux écoles primaires et secondaires (EMSR)	0	0
Totaux pour le Titre I.						6 537	7 914
Titre II. - Dépenses de capital							
HE	01	08	00	02	Dépenses de toute nature en matière de mobilité	0	2 094
HE	01	11	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et à développer les déplacements à vélo et le covoiturage en Wallonie	0	177
HE	51	01	12	02	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable	27	777
HE	53	01	10	02	Aides à l'investissement aux citoyens pour favoriser la mobilité durable en Wallonie	0	0
HE	53	02	10	02	(Nouveau) Primes aux particuliers pour les primes vélo	0	2 000
HE	61	01	41	02	(Nouveau) Subvention au CRAC WACY	25 000	20 000
HE	63	01	21	02	Subventions complémentaires d'impulsion cyclo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	0	1 075
HE	63	02	21	02	Subvention aux pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules propres	0	0
HE	63	03	21	02	Subvention aux communes afin de leur permettre de développer le réseau communal en matière de mobilité douce	0	1 359
HE	63	04	21	02	(Modifié) Subventions aux communes afin de leur permettre de développer leur réseau communal cyclo piéton (WACY - Plan infra)	0	2 000
Totaux pour le Titre II.						25 027	29 482
Totaux pour le programme 14.02.						31 564	37 396
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 14.03.							
Transport urbain, interurbain et scolaire							
Titre I. - Dépenses courantes							
HE	12	01	11	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	5 800	5 800

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
HE	12	02	11	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	263	428	
HE	12	03	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	50	50	
HE	31	01	22	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants (dont la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires)	10 000	6 320	
HE	33	01	00	03	Soutien aux actions innovantes en matière de mobilité rurale (Centrale Régionale de Mobilité)	1 100	1 180	
HE	33	02	00	03	Soutien aux actions mises en œuvre dans le cadre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite (ASTA)	70	70	
HE	33	03	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux ainsi qu'à des actions diverses dans le domaine du développement ferroviaire	68	68	
HE	33	04	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	55	55	
HE	41	02	40	03	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW couvrant l'établissement et l'organisation de transport scolaire	40 397	40 397	
HE	41	03	40	03	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW pour le subventionnement des transporteurs de personnes à mobilité réduite (PMR)	4 330	4 330	
HE	41	04	40	03	Intervention financière variable de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW	3 117	3 117	
HE	41	07	40	03	Intervention complémentaire et spécifique pour les cas particuliers de transports scolaires d'enfants présentant un handicap (OTW).	1 000	1 000	
HE	41	08	40	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de l'OTW	408 432	408 432	
HE	41	09	40	03	Intervention financière de la Région conditionnée en faveur de l'OTW	4 000	4 000	
HE	41	10	40	03	Engagements sociaux O.T.W	29 952	29 952	
HE	41	11	40	03	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	0	0	
HE	41	12	40	03	Intervention financière de la Région en faveur de l'OTW dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains	0	0	
HE	41	13	40	03	Intervention financière de la région en faveur de l'OTW pour le développement de l'offre	17 423	19 319	
HE	43	01	22	03	Intervention financière de la Région au bénéfice des Intercommunales	0	0	
HE	45	01	26	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	75	
HE	45	02	40	03	(Nouveau) Préfinancement du projet RER	1 739	1 739	
Totaux pour le Titre I.					527 871	526 332		
Titre II. - Dépenses de capital								
HE	61	01	41	03	Remboursement à l'OTW des coûts exposés pour le projet du tram de Liège	14 000	14 000	
HE	i	61	02	41	03	Subventions à l'OTW pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'infrastructure	15 379	17 000
HE	i	61	03	41	03	Subvention à l'OTW pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	0
HE	i	61	04	41	03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par l'OTW	40 424	40 424
HE	i	61	05	41	03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi" (OTW)	9 084	9 084
HE		61	06	41	03	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants - SNCB (Gare de Mons)	2 941	2 941
HE	i	61	07	41	03	Subventions à l'OTW afin de lui permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la mise en œuvre de la programmation 2014-2020	0	0
HE	i	61	08	41	03	Intervention financière VARIABLE de la Région dans la couverture des investissements d'infrastructures de l'OTW	0	0
HE	i	61	09	41	03	Intervention financière VARIABLE de la Région dans la couverture des charges d'investissements d'exploitation de l'OTW	0	0
HE		61	10	41	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants - OTW (Gare de Namur)	3 550	3 550
HE		61	11	41	03	Subvention à l'OTW pour le verdissement de la flotte (PWT)	5 166	5 166
HE		61	12	41	03	(Nouveau) Subvention à l'OTW pour la réalisation du PIMPT	26 170	26 170
HE		73	01	10	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	200	200
HE		81	01	41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	161	161
Totaux pour le Titre II.					117 075	118 696		
Totaux pour le programme 14.03.					644 946	645 028		
Dont programme d'investissement					64 887	66 508		
Dont fonds budgétaires					—	—		
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					—	—		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
				Programme 14.04. Aéroports et aérodromes régionaux. <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
CR	12	01	11	04 (Nouveau) Etudes et prestations de services en relation avec la réglementation et la régulation aéroportuaire	50	50	
CR	12	02	11	04 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	110	110	
CR	12	03	11	04 Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	128	128	
CR	12	04	21	04 Remboursement des frais supportés par Skeyes dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	3 401	3 401	
CR	12	05	11	04 Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	100	100	
CR	12	07	11	04 Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	5	12	
CR	12	08	11	04 Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	0	0	
CR	12	09	11	04 Dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à disposition par des tiers, dans le cadre des missions spécifiques au programme	2	2	
CR	12	10	11	04 Frais de fonctionnement et de consultation d'experts pour l'AASIW (Autorité Aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie)	10	10	
CR	12	11	11	04 Frais de fonctionnement et uniformes	0	0	
CR	12	12	11	04 PEB-obstacles	0	0	
CR	14	01	10	04 Entretien et gestion des aérodromes	44	44	
CR	14	02	10	04 Dépenses d'entretien et de gestion du matériel spécifique des aéroports, en ce compris les bâtiments techniques	0	0	
CR	14	04	10	04 Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	0	0	
CR	21	01	40	04 (Nouveau) Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	5	5	
CR	21	02	60	04 (Nouveau) Autres intérêts (intérêts de retard autres que les dettes commerciales, intérêts judiciaires, intérêts sur créances fiscales)	50	50	
CR	31	04	22	04 Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	6 400	6 400	
CR	31	05	32	04 Subvention à Liège Airport lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	11 712	11 712	
CR	31	06	32	04 Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	0	0	
CR	31	07	32	04 Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre Liège Airport et la Région	7 038	7 038	
CR	33	01	00	04 Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	5	5	
CR	41	01	40	04 Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	0	0	
CR	41	02	40	04 Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement des missions de sûreté	6 261	6 261	
CR	41	03	40	04 Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Charleroi - Bruxelles - Sud	17 715	17 715	
CR	41	04	40	04 Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Liège	10 363	10 363	
CR	41	05	40	04 Dotation à la SOWAER relative au service de la dette contractée pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnements et d'informations	0	0	
CR	41	06	40	04 Dotation exceptionnelle à la SOWAER pour le suivi d'indemnisation des riverains suite à une décision de justice	0	0	
CR	41	07	40	04 Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	15 834	15 834	
CR	43	01	22	04 (Nouveau) Subvention à la commune de Saint-Hubert pour la concession de l'exploitation de l'aérodrome de Saint-Hubert	50	50	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	79 283	79 290
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	51	01	12	04 Dotation complémentaire à BSCA pour l'accomplissement de missions de sûreté	4 200	4 200	
CR	51	12	12	04 Développement de la capacité sécuritaire et infrastructurelle des aéroports wallons dans le cadre de PWI	0	0	
CR	61	01	41	04 Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement de missions de sûreté	0	0	
CR	61	02	41	04 Subventions à la SOWAER pour le renforcement de l'accessibilité des aéroports de Liège et Charleroi - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENT (PWI)	0	0	
CR	74	06	22	04 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0	
CR	74	07	22	04 Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	0	0	
CR	74	08	22	04 Dépenses patrimoniales de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires / ACNAW	0	14	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CR	85	01	61	04	Augmentation de capital de la SOWAER	400	400
					Totaux pour le Titre II.	4 600	4 614
					Totaux pour le programme 14.04.	83 883	83 904
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 14.06.		
					Infrastructures sportives.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CR	12	02	11	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	40	40
CR	12	09	11	06	Développement de l'application informatique "Cadasport"	25	90
CR	21	01	40	06	(Nouveau) Intérêts de la dette commerciale (intérêts de retard)	5	5
CR	31	01	22	06	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	150	150
CR	31	02	22	06	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3 345	3 345
CR	33	02	00	06	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	735	735
CR	33	03	00	06	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	195	195
CR	41	01	40	06	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	0	0
CR	41	02	40	06	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	13 221	13 221
CR	41	03	40	06	(Modifié) Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif du « Plan Piscines » et des prêts à taux zéro y afférents - ex AB 43.02	5 000	5 000
CR	43	03	22	06	Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives	121	121
					Totaux pour le Titre I.	22 837	22 902
					Titre II. - Dépenses de capital		
CR	01	01	00	06	Subventions de toutes natures dans le cadre du projet Wallonie : Ambitions or	5 000	5 000
CR	52	01	10	06	Subvention au secteur autre que public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	400	400
CR	52	02	10	06	(Modifié) Subventions d'investissement dans le cadre de Get up - Relance - Asbl	0	0
CR	52	03	10	06	"Wallonie : Ambition Or" - Subventions pour des investissements en matière d'infrastructures sportives au profit d'ASBL	0	0
CR	52	06	10	06	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	8 202	8 202
CR	63	01	21	06	Subvention au secteur public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	600	480
CR	63	02	21	06	(Modifié) Subventions d'investissement dans le cadre de Get up - Relance - Pouvoirs locaux et RCA	0	0
CR	63	03	21	06	"Wallonie : Ambition Or" - Subventions pour des investissements en matière d'infrastructures sportives au profit des Communes et RCA	0	0
CR	63	04	11	06	"Wallonie : Ambition Or" - Subventions pour des investissements en matière d'infrastructures sportives au profit des Provinces	0	0
CR	63	08	21	06	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	2 500	2 908
CR	63	09	21	06	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	13 284	13 468
CR	63	11	21	06	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	2 800	2 800
CR	63	13	21	06	Achat d'abris vélos pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie	0	200
					Totaux pour le Titre II.	32 786	33 458
					Totaux pour le programme 14.06.	55 623	56 360
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 14.07.		
					Travaux subsidiés		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs								
					Titre I. - Dépenses courantes			
CC	12	03	11	07	Frais de réunions en matière de travaux subsideés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques - ex PRG 13.12	40	40	
CC	12	06	11	07	Achat de biens meubles non durables - ex PRG 13.12	10	10	
CC	33	02	00	07	Subventions et indemnités - secteur privé - ex PRG 13.12	20	20	
CC	33	03	00	07	Subvention en vue de l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau" - ex PRG 13.12	143	143	
CC	43	02	11	07	Subventions et indemnités - secteur public - ex PRG 13.12	40	40	
Totaux pour le Titre I.						253	253	
					Titre II. - Dépenses de capital			
CC	51	12	12	07	Subvention au secteur privé pour des travaux et des études bénéficiant du concours du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) - programmation 2014-2020 - Axe IV - ex PRG 13.12	0	0	
CC	i	61	01	41	07	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries - ex PRG 13.12	20 270	20 270
CC		61	02	41	07	Subvention au CRAC pour le financement de travaux d'entretien de voirie - ex PRG 13.12	5 000	5 000
CC		61	03	41	07	Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsideés - ex PRG 13.12	2 600	2 600
CC	i	63	01	21	07	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsideés - ex PRG 13.12	0	0
CC	i	63	02	21	07	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque - Plan triennaux - ex PRG 13.12	2 300	2 300
CC		63	03	21	07	Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux - Ex PRG 13.12	47 931	47 931
CC		63	04	21	07	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale - ex PRG 13.12	2 000	2 400
CC		63	05	21	07	Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux - Plan Wallon d'Investissements (PWI) - ex PRG 13.12	20 000	20 000
CC		63	06	21	07	Appel à projet relatif aux équipements des zones reprises en habitat permanent	5 000	5 000
CC		63	07	21	07	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie - ex PRG 13.12	100	100
CC	i	63	08	21	07	Subventions pour des investissements supracommunaux - ex PRG 13.12	0	0
CC		63	13	21	07	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe IV - ex PRG 13.12	0	0
CC		63	18	21	07	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe III - ex PRG 13.12	0	0
CC		63	19	21	07	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe V - ex PRG 13.12	0	0
CC		63	20	21	07	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de la redynamisation urbaine via la mobilité durable et le développement urbain intégré - ex PRG 13.12	0	500
Totaux pour le Titre II.						105 201	106 101	
Totaux pour le programme 14.07.						105 454	106 354	
Dont programme d'investissement						22 570	22 570	
Dont fonds budgétaires						—	—	
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—	
Programme 14.11.								
(Modifié) Réseau routier, autoroutier et voies hydrauliques – Construction et entretien du réseau.								
Titre I. - Dépenses courantes								
HE	01	03	00	11	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen pour le secteur de la pêche 2007-2013	0	0	
HE	01	07	00	11	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	0	0	
HE	12	02	11	11	(Modifié) Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, de téléphonie, frais énergétiques et frais divers	165	165	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	12	03	11	11	Etudes	870	900
HE	12	04	12	11	(Modifié) Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne	350	350
HE	12	05	11	11	(Modifié) Achat de biens meubles non durables, prestations de tiers spécifiques, dépenses de fonctionnement et Réparation et entretien courant des bâtiments et des abords non directement liés à l'exploitation des voies hydrauliques et du réseau routier	2 856	2 156
HE	12	06	11	11	Dépenses liées aux redevances, taxes, impôts ainsi qu'aux frais généraux du SPW Mobilité et Infrastructures	750	750
HE	12	07	11	11	Dépenses de fonctionnement et d'entretien des biens gérés par le SPW MI (Bâtiments des districts, bâtiments techniques, biens expropriés,...)	0	700
CR	12	08	11	11	Frais de carburant, réparation et entretien des véhicules spécifiques - ex PRG 13.02	0	0
HE	12	10	11	11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	900	900
HE	12	12	11	11	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	0	40
HE	12	13	50	11	(Nouveau) Taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	500	500
HE	14	01	10	11	Entretien du réseau non structurant (en ce compris les pistes cyclables)	47 384	33 132
HE	14	02	10	11	(Nouveau) Entretien des cours d'eau (dragage, ...)	0	0
HE	14	03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	7 300	7 000
HE	14	04	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	3 889	4 238
HE	14	05	10	11	Dépenses énergétiques	9 300	9 300
HE	14	06	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	310	310
HE	14	07	10	11	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	3 800	3 800
HE	14	08	10	11	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	9 000	8 500
HE	14	09	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	9 000	9 000
HE	32	01	00	11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - entreprises	1 750	1 750
HE	33	01	00	11	Intervention en faveur de l'ITTB dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de Strasbourg	53	53
HE	33	02	00	11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	105	105
HE	33	04	00	11	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	45	45
HE	33	05	00	11	Subventions aux ASBL et ménages relatives à la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (INTERREG) et cofinancés par l'Union européenne	0	0
HE	34	02	41	11	(Modifié) Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - ménages	1 000	1 000
HE	41	01	40	11	Subvention à l'ISSEP	1 300	1 300
HE	41	02	40	11	Intervention dans les frais de fonctionnement des Ports autonomes	400	400
HE	41	03	40	11	Achats de biens et services (SOFICO)	116 032	116 032
HE	41	04	40	11	Subvention complémentaire à la SOFICO pour la mise en oeuvre du Plan infrastructures	10 530	10 530
HE	43	01	12	11	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes de coopération transnationale (Interreg) et cofinancés par l'Union européenne	0	0
HE	45	01	50	11	(Nouveau) Dotation à ViaPass	271	271
HE	45	02	24	11	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	0	0
Totaux pour le Titre I.						227 860	213 227
Titre II. - Dépenses de capital							
HE	51	01	11	11	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0
HE	51	19	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège et du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0
HE	61	01	41	11	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	0	0
HE	61	03	41	11	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour la couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du redéploiement de l'activité économique des ports (Sowafinal 3)	0	0
HE	61	04	41	11	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8 400	8 400
HE	61	05	41	11	Subventions dans le cadre de cofinancements européens	0	0
HE	61	06	41	11	Subvention à la SOFICO pour l'aménagement d'infrastructures favorisant les transports en commun sur les N5 et N53 à Charleroi, y compris le réaménagement de la gare multimodale de Charleroi	0	0
HE	i	61	07	41	FAST 2030 - Mobipôles	2 895	2 895

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
HE	i	61 08 41	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	4 000	4 000	
HE		61 09 41	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	2 500	2 500	
HE		61 11 41	11	Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0	
HE		61 12 41	11	Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	1 920	1 920	
HE		71 01 11	11	Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, à l'intérieur du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	525	525	
HE		71 02 12	11	Acquisition de terrain en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	725	725	
HE		71 03 31	11	Acquisition de bâtiment en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, à l'intérieur du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	475	475	
HE		71 04 32	11	Acquisition de bâtiment en vue de l'extension/aménagement du réseau routier ou hydraulique, avec ou sans expropriation, en dehors du secteur des administrations publiques, en ce compris les frais d'acte	1 275	1 275	
CR	i	72 01 00	11	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains - ex PRG 13.02	0	0	
HE		72 02 00	11	(Nouveau) Construction, transformation et aménagement de bâtiments non techniques à affecter à l'exploitation et à l'entretien du réseau routier et hydraulique de la Région	1 000	1 000	
HE		73 01 20	11	(Modifié) Construction, aménagements et équipements à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	12 410	10 425	
HE		73 02 20	11	Dragage de rivières et canaux, y compris dragage proprement dit , traitement, séchage et valorisation	17 500	14 500	
HE		73 03 10	11	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires - Phasing out	0	0	
HE		73 04 10	11	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne - Programmation 2014-2020	0	0	
HE	i	73 05 20	11	(Modifié) Acquisition de terrains, sécurisation, aménagement, équipement, rénovation, reconditionnement et réhabilitation (y compris d'installations électriques et électromécaniques) à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances (Plan infrastructures)	19 471	13 634	
HE		73 07 20	11	(Modifié) Financement des programmes RTE-T	13 984	28 343	
HE		73 08 10	11	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	100	98	
HE	i	73 09 20	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	2 634	2 400	
HE	i	73 10 10	11	Investissement électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris l'entretien extraordinaire, ainsi que les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	8 500	7 500	
HE	i	73 11 40	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'UE (Programmation 2014-2020)	0	0	
HE	i	73 12 20	11	Investissement électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	3 300	2 471	
HE	i	73 13 10	11	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques	11 160	7 028	
HE	i	73 14 10	11	(Modifié) Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques, les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries (Plan infrastructures)	55 639	30 006	
HE	i	73 16 10	11	(Modifié) Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	15 686	13 462	
HE	i	73 17 10	11	(Modifié) Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes dont plan infrastructures	34 250	24 167	
HE	i	73 19 20	11	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	2 800	2 800	
HE		73 20 10	11	Financement complémentaire du Plan infrastructures	0	0	
HE	i	73 21 20	11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	7 950	7 100	
HE		73 25 20	11	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	0	0	
HE		73 26 10	11	Aménagement d'infrastructures favorisant les transports en commun sur les N5 et N53 à Charleroi, y compris le réaménagement de la gare multimodale de Charleroi	0	0	
CR		74 01 22	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	0	0	
CR		74 02 22	11	Achat de biens meubles durables destinés à l'exploitation et à l'entretien des réseaux routier autoroutier et des voies hydrauliques en ce compris les véhicules spécifiques	0	0	
CR		74 08 22	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des réseaux routier, autoroutier et des voies hydrauliques (dont acquisitions en matière informatique)	0	0	
Totaux pour le Titre II.					229 099	187 649	
Totaux pour le programme 14.11.					456 959	400 876	
Dont programme d'investissement					168 285	117 463	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 14.50.		
				Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière		
DB	i	01 01 00	50	Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière		
				<i>Solde au 1er janvier</i>	15 028	18 232
				<i>Recettes de l'année en cours</i>	5 100	5 100
				<i>Disponible pour l'année</i>	20 128	23 332
				<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	5 100	5 100
				<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	15 028	18 232
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
DB		11 01 00	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Salaire et charges sociales		
DB		12 01 11	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
DB		31 01 22	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Autres subventions d'exploitation - entreprises publiques		
DB		31 02 32	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Autres subventions d'exploitation - entreprises privées		
DB		33 01 00	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
DB		41 01 40	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux UAP		
DB		43 01 12	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Provinces - Contributions spécifiques		
DB		43 02 21	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Communes - contributions générales		
DB		43 03 22	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Communes - contributions spécifiques		
DB		43 04 26	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus aux Communes - contributions aux autres frais de fonctionnement de l'enseignement		
DB		45 01 24	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts de revenus à la Communauté française		
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB		61 01 41	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Transferts en capital - aides à l'investissement aux UAP		
DB		74 01 22	50	Fonds budgétaire de la sécurité routière - Achats autre matériel (biens d'investissement)		
				Totaux pour le programme 14.50.	5 100	5 100
				<i>Dont programme d'investissement</i>	5 100	5 100
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	5 100	5 100
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	15 028	18 232
				Programme 14.51.		
				Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial		
HE		01 01 00	51	Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial		
				<i>Solde au 1er janvier</i>	1 472	3 017
				<i>Recettes de l'année en cours</i>	944	944
				<i>Disponible pour l'année</i>	2 416	3 961
				<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	900	900
				<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1 516	3 061
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
HE		12 01 11	51	Fonds budgétaire du trafic fluvial - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
HE		14 01 10	51	Fonds budgétaire du trafic fluvial - Entretien VH et routes - secteur privé		
HE		14 02 20	51	Fonds budgétaire du trafic fluvial - Entretien VH et routes - secteur public		
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
HE		73 01 20	51	Fonds budgétaire du trafic fluvial - Travaux hydrauliques		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
HE	73	02	40	51	Fonds budgétaire du trafic fluvial - autres ouvrages (travaux routiers et hydrauliques)		
HE	73	03	10	51	Fonds budgétaire - Fonds du trafic fluvial - travaux routiers		
HE	74	01	22	51	Fonds budgétaire - Fonds du trafic fluvial - acquisitions d'autre matériel		
Totaux pour le programme 14.51.						900	900
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						900	900
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						1 516	3 061
Programme 14.52.							
Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier							
HE	i	01	01	00	52	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier	
Solde au 1er janvier						33 490	47 560
Recettes de l'année en cours						24 486	24 486
Disponible pour l'année						57 976	72 046
Dépenses à charge du Fonds						4 469	4 469
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						53 507	67 577
Titre I. - Dépenses courantes							
HE	12	01	11	52	Fonds budgétaire du trafic routier - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
HE	12	02	21	52	Fonds budgétaire du trafic routier - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
HE	14	01	10	52	Fonds budgétaire du trafic routier - Entretien VH et routes - secteur privé		
HE	33	01	00	52	Fonds budgétaire du trafic routier - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
HE	41	01	40	52	Fonds budgétaire du trafic routier - Transferts de revenus aux UAP		
Titre II. - Dépenses de capital							
HE	71	01	12	52	Fonds budgétaire du trafic routier - Achats de terrains		
HE	71	02	12	52	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier - Dépenses liées à l'expropriation (y compris les frais accessoires) de terrains détenus par un autre secteur que le secteur des administrations publiques		
HE	71	03	12	52	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier - Dépenses liées à l'expropriation (y compris les frais accessoires) de bâtiments existants détenus par le secteur des administrations publiques		
HE	71	04	12	52	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier - Dépenses liées à l'expropriation (y compris les frais accessoires) de bâtiments existants détenus par un autre secteur que le secteur des administrations publiques		
HE	73	02	40	52	Fonds budgétaire du trafic routier - Autres ouvrages (travaux routiers et hydrauliques)		
HE	74	01	10	52	Fonds budgétaire du trafic routier - Achats de matériel de transport		
HE	74	02	22	52	Fonds budgétaire du trafic routier - Achats autre matériel (bien d'investissement)		
Totaux pour le programme 14.52.						4 469	4 469
Dont programme d'investissement						4 469	4 469
Dont fonds budgétaires						4 469	4 469
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						53 507	67 577
Programme 14.53.							
Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales							
DB	01	01	00	53	Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales		
Solde au 1er janvier						11 502	16 842
Recettes de l'année en cours						20 329	20 329
Disponible pour l'année						31 831	37 171
Dépenses à charge du Fonds						13 329	13 329
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						18 502	23 842
Titre I. - Dépenses courantes							
DB	12	01	11	53	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
Titre II. - Dépenses de capital							

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation					
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
DB	74	01	22	53	Fonds budgétaire des infractions routières régionales - Achats autre matériel (bien d'investissement)						
				Totaux pour le programme 14.53.		13 329	13 329				
				Dont programme d'investissement		—	—				
				Dont fonds budgétaires		13 329	13 329				
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		18 502	23 842				
HE	01	01	00	54	Programme 14.54.						
				Fonds budgétaire : Fonds des études techniques							
				Fonds budgétaire : Fonds des études techniques							
				Solde au 1er janvier		8 853	10 842				
				Recettes de l'année en cours		2 400	2 400				
				Disponible pour l'année		11 253	13 242				
				Dépenses à charge du Fonds		1 163	1 163				
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		10 090	12 079				
				Titre I. - Dépenses courantes							
HE	11	01	00	54	Fonds budgétaire des études techniques - Salaire et charges sociales						
HE	12	01	11	54	Fonds budgétaire des études techniques - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé						
HE	12	02	21	54	Fonds budgétaire des études techniques - Frais généraux de fonctionnement - secteur public						
HE	14	01	10	54	Fonds budgétaire des études techniques - Entretien VH et routes - secteur privé						
HE	74	01	22	54	Titre II. - Dépenses de capital						
				54	Fonds budgétaire des études techniques - Achats autre matériel						
				Totaux pour le programme 14.54.		1 163	1 163				
				Dont programme d'investissement		—	—				
				Dont fonds budgétaires		1 163	1 163				
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		10 090	12 079				
				Programme 14.55.							
				Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique							
				CR	01	01	00	55	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique		
								Solde au 1er janvier		0	0
								Recettes de l'année en cours		800	800
								Disponible pour l'année		800	800
								Dépenses à charge du Fonds		800	800
								Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		0	0
								Titre I. - Dépenses courantes			
				CR	31	01	22	55	Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique - Autres subventions exploitation - entreprises publiques		
								Totaux pour le programme 14.55.		800	800
								Dont programme d'investissement		—	—
Dont fonds budgétaires		800	800								
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		—	—								
Totaux pour la division organique 14.		1 405 465	1 357 770								
Dont crédits de liquidation non limitatifs		—	—								
Dont programme d'investissement		265 311	216 110								
Dont fonds budgétaires		25 761	25 761								
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		98 643	124 791								

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
				Division organique 15			
				Agriculture, ressources naturelles et environnement			
				Programme 15.01.			
				Fonctionnel			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
WB	12	01	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (agriculture)	5	5
TE	12	02	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	5	5
TE	12	03	11	01	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) – Nature, Ruralité et environnement	152	152
WB	12	04	11	01	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Agriculture	55	55
WB	12	05	11	01	Frais courants relatifs à la mise en œuvre et au maintien de niveaux de services informatiques pour l'Organisme payeur de Wallonie	5 673	5 330
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 890	5 547
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	10	01	Achat de biens meubles durables	0	0
TE	74	02	22	01	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Nature, Ruralité et environnement	880	880
WB	74	03	22	01	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	0	0
WB	74	05	22	01	Frais d'investissement relatifs à la mise en œuvre et au maintien de niveaux de services informatiques pour l'Organisme payeur de Wallonie	250	250
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 130	1 130
					Totaux pour le programme 15.01.	7 020	6 677
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 15.02.		
					(Modifié) Transversal et Coordination des politiques agricole et environnementale		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (agriculture)	1 750	1 705
TE	12	02	11	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement - Nature, Ruralité et environnement	705	655
TE	12	04	11	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	70	35
WB	12	05	11	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	360	500
TE	12	06	11	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement, frais de communication et de télécommunication – DFA (Nature, Ruralité et Environnement)	900	900
WB	12	08	11	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	90	109
WB	12	09	11	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEAMP	15	110
WB	12	12	11	02	(Modifié) Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement, communication et de télécommunication - DFA (Agriculture)	410	410
CR	12	13	11	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien de bâtiments -DFA (Agriculture et ruralité)	0	0
TE	12	15	11	02	(Modifié) Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (environnement, nature et ruralité)	0	0
TE	12	16	11	02	Démarche qualité, certifications, simplification administrative, QES (qualité, environnement, sécurité), et autres dépenses assimilées	100	100
CR	12	26	11	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien des bâtiments	0	0
TE	12	28	11	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	100	100

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TE	12	29	11	02 Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	255	255
WB	21	01	60	02 Autres charges d'intérêt	0	0
TE	31	01	32	02 Autres subventions d'exploitation à des producteurs autres que les entreprises publiques - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
WB	33	01	00	02 Subventions à des organismes privés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	26
TE	33	02	00	02 (Modifié) Subventions au secteur autre que public (ASBL) en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement, de la nature et de la ruralité	7 649	8 165
TE	33	05	00	02 Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen 2014-2020	0	0
WB	33	06	00	02 Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	33	07	00	02 Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	124	124
TE	33	08	00	02 Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	45
TE	33	09	00	02 Cofinancement PDR - MESURE Leader	1 414	1 338
WB	33	10	00	02 (Modifié) Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits (ex AB 33.09-15.03)	1 200	1 200
WB	33	11	00	02 Subventions au ASBL dans le cadre des relations internationales	0	0
WB	34	01	41	02 Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture	5	5
TE	34	02	41	02 Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement, nature et ruralité	26	26
TE	35	01	40	02 Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales	15	15
TE	35	02	40	02 Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	107	107
WB	35	03	40	02 Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture)	5	5
TE	35	05	40	02 Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Nature et ruralité)	173	173
TE	41	01	40	02 Subventions au secteur public (UAP) en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement - ex PRG 15.03	100	100
TE	41	02	40	02 Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	0	0
TE	41	03	40	02 Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen 2014 2020	0	0
TE	41	04	40	02 (Modifié) Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	0
TE	41	06	40	02 Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	0	0
TE	41	07	40	02 Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – UAP	1 000	1 000
WB	43	01	22	02 Subventions à des organismes publics dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	56
TE	43	03	22	02 (Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés (communes) en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement, de la nature et de la ruralité	135	135
TE	43	05	40	02 Subventions aux ASBL des pouvoirs locaux en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement et de la nature	0	0
TE	43	06	22	02 (Modifié) Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux (ex AB 40.05)	0	0
WB	45	01	24	02 Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	45	02	24	02 Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Universités	46	46
TE	45	03	24	02 (Modifié) Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI (ex AB 35.04)	30	15
TE	45	05	24	02 (Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés (Communauté française) en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement, de la nature et de la ruralité	175	175
WB	45	06	24	02 (Modifié) Subventions et indemnités en matière de politique agricole (ex AB 41.05)	0	0
TE	45	07	24	02 Subventions à la Communauté française en matière de fonctionnement - Cofinancement européen - Environnement, ruralité, nature	0	0
Totaux pour le Titre I.					16 959	17 635
Titre II. - Dépenses de capital						
WB	52	01	10	02 Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	52	02	10	02 Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	0
WB	52	04	20	02 Subventions au secteur autre que public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
TE	52	06	10	02 Subventions en investissement aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	14

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TE	52	07	20	02	Cofinancement PDR - MESURE Leader	0	67
TE	61	02	41	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen 2014-2020 (environnement)	0	0
WB	63	01	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
TE	63	02	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
TE	63	03	53	02	Subventions aux intercommunales en matière d'investissement (Environement) - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
TE	63	04	21	02	Subvention au secteur public (communes) pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité - ex PRG 15.03	265	265
WB	63	05	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen - agriculture	0	0
TE	65	01	24	02	Subvention aux organismes dépendant de la Communauté française pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	371	371
TE	72	01	00	02	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE) et des autres bâtiments spécifiques à l'environnement et à la nature	570	570
TE	72	02	00	02	Travaux d'aménagement ou de construction des maisons forestières	117	117
TE	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux constructions et travaux d'aménagement des maisons forestières	45	45
WB	73	01	20	02	Etudes et Travaux réalisés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
CR	74	01	10	02	Achats de véhicules - SEP (Environnement)	0	0
TE	74	02	22	02	Achats de biens meubles durables et marchés de travaux - cofinancement européen (nature et ruralité)	0	0
CR	74	03	22	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au DPEAI	0	0
CR	74	04	10	02	Achats de matériel de transport - SEP (Agriculture et ruralité)	0	0
WB	74	05	22	02	Achats de biens meubles durables et marchés de travaux - cofinancement européen (agriculture)	0	0
TE	74	06	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
TE	74	08	22	02	Dépenses informatiques d'investissement dans le cadre de projets spécifiques de la cellule interrégionale de l'environnement (CELINE)	20	20
Totaux pour le Titre II.						1 388	1 469
Totaux pour le programme 15.02.						18 347	19 104
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Programme 15.03.		
					Développement et Etude du milieu		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	03	11	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux - DEMNA (agricole)	279	279
WB	12	05	11	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	350	350
TE	12	07	11	03	(Modifié) Etudes, contrats de services spécifiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux spécifiques au DEMNA (nature)	104	294
TE	12	26	11	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	338	338
WB	31	03	32	03	(Modifié) Subventions aux centres de référence et d'expérimentation, aide encourageant la participation des agriculteurs aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles, primes à l'inscription d'une pouliche ou d'un poulain	104	104
WB	31	04	32	03	Indemnisation secteur de la pomme de terre	0	0
TE	33	01	00	03	Subventions et indemnités aux ASBL en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel	10	10
TE	33	04	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	42	42
WB	33	08	00	03	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles - Cofinancement PDR 2014-2020	0	0
TE	33	10	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	368	368
WB	33	12	00	03	(Modifié) Subventions, indemnités spécifiques et primes à des associations s'occupant de la précarité en agriculture ; pour l'organisation de formations agricoles et apicoles ; dans le cadre de l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux ; à la Fédération des services de remplacement de Wallonie asbl, à l'association Valbiom pour l'exécution du programme BioMaSER à l'asbl Requasud dans le cadre de la convention-cadre Requasud	6 048	6 048
WB	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	7 492	7 075
WB	33	24	00	03	Subvention à l'ASBL Comité du lait – Mesures d'accompagnement – Prélèvement kilométrique	615	615
TE	41	01	40	03	(Nouveau) Subvention exceptionnelle accordée à l'ISSeP dans le cadre d'un litige	1 700	1 700
WB	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	23 192	23 192
WB	41	03	40	03	(Nouveau) Projet ICOS - UAP	0	0
WB	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5 416	5 416
TE	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	18 064	18 064
WB	41	07	40	03	(Modifié) Subvention aux OAP en faveur de recherches scientifiques et techniques et en matière agricole et agro-alimentaire	3 630	4 030
TE	41	08	40	03	Subvention complémentaire de fonctionnement à l'ISSeP	661	657
WB	43	02	40	03	Subventions aux parcs naturels	0	0
WB	45	03	24	03	(Nouveau) Projet ICOS - Universités	0	0
WB	45	05	24	03	(Modifié) Subventions aux universités en matière d'étude du milieu agricole dans le cadre des conventions-cadre Requasud,AgriLabel et Diversiferm	1 160	1 160
TE	45	24	24	03	Subventions octroyées par le DEMNA aux universités	565	399
Totaux pour le Titre I.						70 138	70 141
Titre II. - Dépenses de capital							
WB	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	110	110
WB	52	04	10	03	Subvention à l'ASBL Association des betteraviers wallons – Mesure d'accompagnement – Prélèvement kilométrique	590	591
TE	61	01	41	03	(Nouveau) Subvention attribuée à l'ISSEP : Mise en conformité des bâtiments	850	850
TE	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	1 392	1 392
WB	61	04	41	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	1 338	1 338
WB	61	05	41	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TE	74	02	80	03	(Modifié) Etudes et contrats de services spécifiques au programme du DEMNA <i>Totaux pour le Titre II.</i> Totaux pour le programme 15.03. <i>Dont programme d'investissement</i> <i>Dont fonds budgétaires</i> <i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i> Programme 15.04. Aides à l'Agriculture <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>	1 180 5 460 75 598 — — —	1 032 5 313 75 454 — — —
WB	01	01	00	04	(Nouveau) Subventions aux halls relais agricoles (aides à la consultance, investissements)	0	0
WB	12	03	11	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au programme (dont études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, ...) et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	1 165	1 180
WB	12	04	11	04	(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives, prestations de services, ...) dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	220	220
WB	12	05	11	04	Achats de biens et services en matière de contrôle qualité non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	195	95
WB	21	01	10	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	50	50
TE	31	01	32	04	(Modifié) Indemnités aux agriculteurs dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	3 800	3 800
WB	31	02	32	04	Aide régionale aux éleveurs pour la transformation ou la commercialisation de produits issus de leur exploitation et aux producteurs laitiers pour la transformation et la commercialisation de produits laitiers	0	0
WB	31	06	32	04	Aides aux groupements agricoles, à l'encadrement et au démarrage	680	300
WB	31	07	32	04	(Modifié) Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR 2014-2020	12 000	12 500
WB	31	09	32	04	(Modifié) Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR 2014-2020	12 000	11 800
WB	31	14	32	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs et aides à la diversification - Cofinancement PDR 2014 - 2020	5 100	7 000
WB	31	16	32	04	Aides à l'établissement de plans agri-environnementaux	160	160
WB	31	17	32	04	Aide exceptionnelle en faveur de l'agriculture	0	0
TE	31	21	32	04	Aides pour moyen de protection contre les espèces protégées (cofinancement FEAMP)	24	24
WB	31	23	32	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	20
WB	31	25	32	04	Indemnités en faveur des pisciculteurs pour dommages causés par des phénomènes climatiques défavorables	0	0
WB	31	26	32	04	Aide exceptionnelle dans le cadre de la grippe aviaire	0	0
WB	33	03	00	04	Subventions au secteur autre que public dans le cadre du programme apicole wallon	0	8
TE	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	350	350
TE	34	02	41	04	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	30	30
WB	41	01	40	04	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds wallon des calamités agricoles"	24 300	24 300
TE	43	04	22	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	75	75
WB	43	05	22	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Communes)	0	0
WB	43	06	12	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Provinces)	0	0
WB	43	07	59	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Régies communales autonomes)	0	7
WB	45	01	40	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER et en matière de frais de stockage, et de non recouvrement de créances sur le compte de l'Organisme payeur	1 500	1 500
WB	45	02	24	04	Intervention de la Région wallonne pour l'exécution du programme européen à destination des écoles	650	650
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	62 299	64 069
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	51	01	12	04	(Modifié) Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020 (ex AB 31.13)	18 600	14 000
WB	51	02	12	04	(Modifié) Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020 - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique (ex AB 31.19)	595	595
WB	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales-Cofinancement PDR	4 000	4 000
WB	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	200	200

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
WB	51	06	12	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements	0	1 005
WB	51	07	12	04	Aide régionale aux agriculteurs pour la transformation ou la commercialisation de produits issus de leur exploitation	0	0
WB	53	01	10	04	Aides à l'investissement aux agriculteurs (pers. physique)	0	0
WB	63	02	22	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	300	300
WB	63	03	42	04	Subventions aux halls relais agricoles	0	1 000
WB	63	04	21	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	0	0
WB	63	05	21	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissements (Communes)	0	132
WB	63	06	11	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissement (Provinces)	0	63
WB	63	07	59	04	Subventions aux halls relais agricoles dans le cadre du Plan wallon d'Investissement (Régies communales autonomes)	0	57
WB	74	01	22	04	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	50	50
WB	74	02	22	04	(Nouveau) Dépenses d'investissement dans le cadre de projets spécifiques	0	0
					Totaux pour le Titre II.	23 745	21 402
					Totaux pour le programme 15.04.	86 044	85 471
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 15.05.		
					Bien-être animal		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TE	12	01	11	05	Études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement relatifs aux activités de contrôles du bien-être animal	443	442
TE	33	03	00	05	Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	156	127
TE	41	01	40	05	Transfert de revenus aux UAP dans le cadre du bien-être animal	0	0
TE	43	05	22	05	Subventions au secteur public en matière de protection et de bien-être des animaux	308	308
TE	45	01	40	05	(Nouveau) Transferts de revenus au pouvoir fédéral dans le cadre du bien-être animal	0	0
TE	45	04	24	05	Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur du bien-être animal	202	202
					Totaux pour le Titre I.	1 109	1 079
					Titre II. - Dépenses de capital		
TE	52	01	10	05	Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	102	102
					Totaux pour le Titre II.	102	102
					Totaux pour le programme 15.05.	1 211	1 181
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 15.11.		
					Nature, Forêt, Chasse-pêche		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TE	01	01	00	11	Actions en faveur de la biodiversité (dont haies et aires protégées)	7 900	7 900
TE	01	07	00	11	Dépenses de toute nature dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	3 400	5 000
TE	12	01	11	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre du Life intégré	50	50
TE	12	02	11	11	(Modifié) Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais relatifs aux radios ASTRID ainsi que diverses fournitures spécifiques au DNF	807	807
TE	12	03	11	11	(Modifié) Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au DNF	662	662
WB	12	04	11	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, ... ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse (Chasse et pêche)	460	460

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
TE	12	05	11	11 Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction	630	690
WB	12	06	11	11 (Modifié) Avances de fonds dans le cadre du fonctionnement du Service de la Pêche	150	150
TE	12	07	11	11 Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	83	60
TE	12	08	11	11 (Modifié) Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles, et les forêts domaniales et les espaces verts publics domaniaux	582	608
TE	12	09	11	11 (Modifié) Frais de fonctionnement des services extérieurs de la DNF	878	878
TE	12	10	11	11 (Modifié) Frais de fonctionnement du Comptoir forestier	50	50
TE	12	11	11	11 Etudes, marchés publics de services et de travaux, achats de fournitures diverses dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
WB	12	12	11	11 Entretien et amélioration en matière de chasse et pêche	70	70
TE	12	15	50	11 Précompte immobilier relatif aux bois et forêts	450	450
TE	12	16	21	11 Frais généraux de fonctionnement vers le secteur public	50	50
WB	12	17	50	11 (Modifié) Précompte mobilier sur les locations de chasse	455	455
TE	14	01	10	11 Achat de matériaux, entretiens et réparations en matière d'aménagement de terrains	50	50
TE	31	01	22	11 Autres subventions aux entreprises publiques en matière de nature et forêt	1	1
TE	31	02	32	11 Intervention exceptionnelle en faveur du secteur forestier	1 000	1 000
TE	31	03	32	11 Subventions diverses aux secteurs autres que public dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
TE	33	01	00	11 (Modifié) Subvention au secteur autre que public en matières de ressources forestières, de conservation de la nature et espaces verts	1 119	1 127
WB	33	02	00	11 Subvention au secteur autre que public en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	250	250
TE	33	04	00	11 Subventions aux Centres de Révalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	88	88
TE	33	05	00	11 Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres 2020-2021)	185	185
TE	33	06	00	11 Contribution de la Région wallonne à la fondation Forêt de Soignes	15	15
TE	33	07	00	11 Subvention au secteur privé pour activités de formation	400	400
TE	33	08	00	11 Subvention en matière de dynamisation de la gestion forestière	0	0
TE	33	10	00	11 Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	322	330
TE	33	11	00	11 Subventions et indemnités au secteur autre que public	390	390
TE	34	01	41	11 Indemnisation de dégâts des espèces protégées	200	200
TE	34	02	42	11 Subventions en nature aux particuliers en matière de ressources forestières, de conservation de la nature	0	0
TE	34	04	41	11 Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	0	0
TE	41	01	40	11 Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois	595	695
TE	41	02	40	11 (Nouveau) Subventions en matière de dynamisation de la gestion forestière (Office wallon du bois)	0	150
TE	43	01	22	11 (Modifié) Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature et espaces verts	468	601
TE	43	02	12	11 Subventions aux Provinces en matière de ressources forestières, de conservation de la nature	0	0
TE	43	04	22	11 Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	1 309	1 309
TE	43	05	22	11 Indemnisation des propriétaires forestiers dans le cadre de la PPA	0	0
TE	43	06	22	11 Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	2 835	2 835
TE	43	08	12	11 (Modifié) Subventions en matière de dynamisation de la gestion forestière (provinces)	0	0
WB	45	01	24	11 (Modifié) Subventions au secteur public en matière de chasse, de pêche et de pisciculture (ex AB 43.09)	0	0
TE	45	02	40	11 Contribution au fonctionnement du Secrétariat national des espèces exotiques invasives	65	65
TE	45	03	24	11 Subventions octroyées aux universités en matière de ressources forestières, conservation de la nature, ainsi qu'en matière de pisciculture	0	60
TE	45	04	24	11 Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable (accord cadre 2020-2021)	1 120	1 120
Totaux pour le Titre I.					27 089	29 211
Titre II. - Dépenses de capital						
TE	01	04	00	11 Acquisitions, travaux de restauration et d'entretien dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - PDR	0	0
TE	51	02	12	11 Subventions en investissement aux entreprises privées en matière de ressources forestières, de conservation de la nature	0	0
WB	52	01	10	11 Subventions au secteur autre que public en vue du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	20	20
TE	52	02	10	11 Subventions au secteur autre que public en vue de l'acquisition ou de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts et de la pisciculture	65	65
TE	52	03	10	11 Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	300	300

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	52	05	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de restaurations et de gestions, d'investissements dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	443	443
TE	53	01	10	11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature (plantation haies, ...)	300	300
WB	53	02	10	11	Subvention aux particuliers en matière d'aménagement cynégétique	0	0
WB	53	03	10	11	Subventions aux particuliers en vue du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	0	0
TE	63	01	21	11	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature et d'espaces verts publics	810	810
WB	63	03	21	11	(Nouveau) Subvention aux communes en vue de la réalisation d'aménagements en faveur du gibier et de la chasse et d'aménagements en faveur des populations piscicoles et la pêche	0	0
TE	63	05	21	11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	370	370
TE	i	71	01	12	Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles, de frayères et de terrains pour l'aménagement d'espaces verts publics	200	385
TE	71	03	12	11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	0	0
TE	71	04	12	11	Acquisition par la Région de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	415	415
TE	72	01	00	11	Aménagements et travaux dans les bâtiments spécifiques du DNF	100	100
TE	73	01	40	11	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles ainsi qu'en matière de pisciculture et de frayères	1 010	1 010
TE	73	02	40	11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales	148	148
TE	73	03	40	11	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux ainsi que dans la structure écologique principale en ce compris les interventions cofinancées dans le cadre du PDR	100	100
TE	73	04	40	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF relatives aux travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagements cynégétiques - ex PRG 15.12	388	388
TE	73	05	40	11	Marchés de travaux dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
TE	73	06	40	11	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	600	600
WB	73	07	40	11	(Nouveau) Travaux d'aménagement dans les piscicultures domaniales et travaux d'aménagement cynégétiques dans les forêts domaniales	0	0
TE	74	01	80	11	(Nouveau) Acquisitions en matière de recherche et développement sous la forme de contrats de recherche avec des tiers dont l'administration devient propriétaire des résultats spécifiques au DNF	0	0
CR	74	06	22	11	Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne et au fonctionnement de l'UAB	0	0
CR	74	07	22	11	Achats de biens meubles durables dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine	0	0
TE	74	09	22	11	Frais d'investissement dans le cadre de projets spécifiques en matière de conservation de la nature et de ressources forestières	0	0
WB	85	01	61	11	(Modifié) Augmentation de capital de l'Office économique wallon du bois (ex AB 81.01)	0	0
Totaux pour le Titre II.						5 269	5 454
Totaux pour le programme 15.11.						32 358	34 665
Dont programme d'investissement						200	385
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 15.12.							
Espace rural et naturel							
Titre I. - Dépenses courantes							
TE	01	01	00	12	Dépenses de toute nature relatives à la représentation à la Grande Région	0	0
TE	01	03	00	12	Dépenses relatives à la création d'espaces de co-working et de bureaux partagés en zones rurales	0	502
WB	12	01	11	12	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (agriculture)	100	100
TE	12	02	11	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes...	560	660
TE	12	03	11	12	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	1 678	2 284
TE	12	09	11	12	Gestion des espèces exotiques envahissantes	452	452
TE	14	01	10	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie	3 074	3 078

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	14	04	10	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	0	0	
TE	33	01	00	12	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	914	547	
TE	33	04	00	12	(Modifié) Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie, au GREOA et à la WFG pour leurs actions en matière de développement rural	3 831	3 881	
TE	41	03	40	12	Subventions au secteur public en matière de développement durable de l'espace rural	0	0	
TE	43	01	22	12	Subventions au secteur public en matière de développement rural et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	144	165	
TE	43	02	53	12	(Nouveau) Subventions aux intercommunales pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural et soutenir la dynamique participative	0	0	
TE	43	05	22	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1 268	1 421	
TE	45	01	24	12	(Modifié) Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural	495	567	
Totaux pour le Titre I.						12 516	13 657	
Titre II. - Dépenses de capital								
TE	52	02	10	12	(Modifié) Subventions au secteur autre que public en matière de développement rural et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale ou pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	0	0	
TE	i	63	01	21	12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	176	256
WB	i	63	04	21	12	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et l'établissement de dispositifs destinés à la protections contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement	1 715	2 015
TE	i	63	06	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	14 000	15 400
TE	63	08	21	12	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	0	2 328	
TE	63	09	21	12	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes et pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	1 600	900	
TE	63	10	21	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	810	1 010	
TE	71	02	12	12	Acquisition de terrains par la Région dans le cadre de la gestion des cours d'eau non navigables	148	148	
TE	i	73	01	20	12	(Modifié) Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de waterings, d'amélioration d'habitats aquatiques, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	2 308	2 308
CR	74	06	22	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0	
TE	85	02	73	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part non subsidiable avances remboursables	825	825	
Totaux pour le Titre II.						21 582	25 190	
Totaux pour le programme 15.12.						34 098	38 847	
Dont programme d'investissement						18 199	19 979	
Dont fonds budgétaires						—	—	
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—	
Programme 15.13.								
Prévention et Protection : Air, Eau, Sol								
Titre I. - Dépenses courantes								
TE	12	01	11	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	900	3 678	
TE	12	02	11	13	(Modifié) Etudes et contrats de service pluriannuels, achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	120	120	
TE	12	03	11	13	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE	1 170	1 139	
TE	33	03	00	13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	700	800	
TE	33	05	00	13	Subventions à l'encadrement des méthodes agro-environnementales en application de la convention-cadre	1 660	1 660	
WB	33	06	00	13	Subvention à l'ASBL Agra-Ost pour ses actions en matière agro-environnementale et la valorisation des matières organiques	300	300	
TE	33	07	00	13	Subvention en matière de qualité de l'air (dont la prise en charge d'évaluation de la qualité de l'air)	0	0	
DI	35	02	40	13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	190	190	
HE	41	01	30	13	Dotation à l'AWAC pour participation au financement international des politiques climatiques - Con21	8 347	8 347	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	41	02	30	13	Dotation de fonctionnement à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat en matière d'Air	1 334	1 334
HE	41	03	30	13	Dotation de fonctionnement à l'AWAC - climat	2 357	2 357
TE	41	04	40	13	Subventions contrats de rivière	2 075	2 156
TE	41	05	40	13	Dotation au Comité de Contrôle de l'Eau	200	200
TE	41	06	40	13	Dotation à la SPAQuE	19 441	19 441
TE	45	01	24	13	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	250	250
Totaux pour le Titre I.						39 044	41 972
Titre II. - Dépenses de capital							
TE	52	01	10	13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	10	10
TE	63	01	21	13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	10	10
TE	74	01	80	13	(Nouveau) Acquisitions en matière de recherche et développement sous la forme de contrats de recherche avec des tiers dont l'administration devient propriétaire des résultats spécifiques au DFE	140	200

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	81	04	41	13	Intervention financière dans le capital de la SPGE	10 000	10 000
					Totaux pour le Titre II.	10 160	10 220
					Totaux pour le programme 15.13.	49 204	52 192
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 15.14.		
					Police et contrôle		
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	12	01	11	14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB, de la Direction des Contrôles	152	152
TE	12	02	11	14	(Modifié) Etudes, achat de biens et services non durables, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement spécifique au DPC	863	868
TE	43	01	22	14	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les agents constatateurs	143	143
					Totaux pour le Titre I.	1 158	1 163
					Titre II. - Dépenses de capital		
CR	74	06	22	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0
					Totaux pour le programme 15.14.	1 158	1 163
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 15.15.		
					Politique des déchets-ressources		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TE	12	01	11	15	Etudes, fourniture de biens, de services et prestations intellectuelles y compris les études et actions de sensibilisation en matière de gestion des déchets	650	900
TE	12	02	11	15	Etudes, fourniture de biens, services et prestations intellectuelles, ainsi que relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre de la gestion des déchets	1 026	1 026
TE	12	03	11	15	Frais de fonctionnement du secrétariat permanent de la Commission interrégionale de l'emballage	345	345
TE	12	04	11	15	Valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	7 815	7 815
TE	12	05	11	15	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) - Transfert et élimination de déchets	328	328
TE	33	01	00	15	Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	480	494
TE	33	04	00	15	Mesures de soutien au secteur privé en matière de gestion des sols	0	0
TE	43	01	22	15	Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers	6 125	6 174
TE	45	01	50	15	Transferts de revenus à la Commision interrégionale de l'emballage - Frais de fonctionnement du Secrétariat permanent	0	0
					Totaux pour le Titre I.	16 769	17 082
					Titre II. - Dépenses de capital		
TE	74	01	22	15	Frais d'investissement relatifs à la mise en œuvre de la gestion informatisée des déchets	0	300
TE	81	01	42	15	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TE	85	01	61	15	(Modifié) Prise de participation, octroi de prêts ou d'avances récupérables en matière de recyclage des déchets plastiques dans le cadre du Plan Wallon d'Investissements	0	4 500
					Totaux pour le Titre II.	0	4 800
					Totaux pour le programme 15.15.	16 769	21 882
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 15.50.		
					Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003)		
WB	01	01	00	50	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)		
					Solde au 1er janvier	2 163	2 697
					Recettes de l'année en cours	825	825
					Disponible pour l'année	2 988	3 522
					Dépenses à charge du Fonds	825	825
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2 163	2 697
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	12	01	11	50	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
WB	12	02	21	50	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
WB	41	01	40	50	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Transferts de revenus aux UAP		
WB	45	01	24	50	Fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux - Transferts de revenus à la Communauté française		
					Totaux pour le programme 15.50.	825	825
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	825	825
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	2 163	2 697
					Programme 15.51.		
					Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C		
WB	01	01	00	51	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.		
					Solde au 1er janvier	1 249	1 542
					Recettes de l'année en cours	430	430
					Disponible pour l'année	1 679	1 972
					Dépenses à charge du Fonds	430	430
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	1 249	1 542
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	12	01	11	51	Fonds budgétaire en matière de SIGEC - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
WB	31	01	32	51	Fonds budgétaire en matière de SIGEC - Autres subventions d'exploitation - secteur public		
					Totaux pour le programme 15.51.	430	430
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	430	430
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	1 249	1 542

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	01 01 00	52	Programme 15.52.					
			Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal					
			Fonds budgétaire : Fonds budgétaire du bien-être animal					
			Solde au 1er janvier					
			Recettes de l'année en cours					
			Disponible pour l'année					
			Dépenses à charge du Fonds					
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre					
			Titre I. - Dépenses courantes					
			12 01 11	52			Fonds budgétaire du bien être animal - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	
			33 01 00	52			Fonds budgétaire du bien être animal - transferts de revenus aux ASBL service des ménages	
			43 01 22	52			Fonds budgétaire du bien être animal - Transferts de revenus aux Communes - contributions spécifiques	
			45 01 24	52			Fonds budgétaire du bien être animal - Transferts de revenus à la Communauté française	
			Totaux pour le programme 15.52.				378	378
Dont programme d'investissement		—	—					
Dont fonds budgétaires		378	378					
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		657	762					
Programme 15.53.		Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie						
WB	01 01 00	53	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie					
			Solde au 1er janvier					
			Recettes de l'année en cours					
			Disponible pour l'année					
			Dépenses à charge du Fonds					
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre					
			Titre I. - Dépenses courantes					
			12 01 11			53	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur public	
			12 02 11			53	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	
			33 01 00			53	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages	
			43 01 52			53	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Transferts de revenus aux CPAS	
			Titre II. - Dépenses de capital					
			WB			74 01 22	53	Fonds budgétaire en faveur de la gestion piscicole et halieutique en Wallonie - Achats autre matériel (bien d'investissement)
Totaux pour le programme 15.53.								
Dont programme d'investissement								
Dont fonds budgétaires								
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre								

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
TE	01	01	00	54	Programme 15.54.		
					Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité		
					Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de protection de la biodiversité		
					Solde au 1er janvier		
					Recettes de l'année en cours		
					Disponible pour l'année		
					Dépenses à charge du Fonds		
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		
					Totaux pour le programme 15.54.		
					Dont programme d'investissement		
Dont fonds budgétaires							
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre							
TE	01	01	00	55	Programme 15.55.		
					Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)		
					Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)		
					Solde au 1er janvier		
					Recettes de l'année en cours		
					Disponible pour l'année		
					Dépenses à charge du Fonds		
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Totaux pour le programme 15.55.		
TE	12	01	11	55	Fonds budgétaire pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
					Fonds budgétaire pour la gestion des forêts de l'ancienne "Gruerie d'Arlon" - Autres subventions d'exploitations - secteur privé		
					Titre II. - Dépenses de capital		
					Fonds budgétaire pour la gestion des forets de l'ancienne "gruerie d'Arlon" - Travaux d'aménagement		
					Totaux pour le programme 15.55.		
					Dont programme d'investissement		
					Dont fonds budgétaires		
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		
					Programme 15.56.		
					Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la domaniale du 1er juillet 1983)		
TE	01	01	00	56	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)		
					Solde au 1er janvier		
					Recettes de l'année en cours		
					Disponible pour l'année		
					Dépenses à charge du Fonds		
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt d'Herbeumont - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
TE	12	01	21	56			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
TE	73	01	40	56	Titre II. - Dépenses de capital	
				Fonds budgétaire pour la gestion de la foret d'Herbeumont - Travaux d'aménagement		
				Totaux pour le programme 15.56.		
				Dont programme d'investissement		
				Dont fonds budgétaires		
TE	01	01	00	57	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr	
				Solde au 1er janvier		
				Recettes de l'année en cours		
				Disponible pour l'année		
				Dépenses à charge du Fonds		
TE	33	01	00	57	Fonds budgétaire pour la gestion de la forêt de Saint-Michel-Freyr - Transferts de revenus aux ASBL, au service des ménages	
				Totaux pour le programme 15.57.		
				Dont programme d'investissement		
				Dont fonds budgétaires		
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		
TE	01	01	00	58	Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole	
				Solde au 1er janvier		
				Recettes de l'année en cours		
				Disponible pour l'année		
				Dépenses à charge du Fonds		
TE	12	01	11	58	Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé	
				Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Autres prestations aux ménages en espèce en tant que consommateur		
				Titre II. - Dépenses de capital		
				Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Achat de terrain		
				Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole - Frais enregistrés lors de l'achat et la vente de terrains et bâtiments		
TE	74	01	30	58	Totaux pour le programme 15.58.	
				Dont programme d'investissement		
				Dont fonds budgétaires		
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux					
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation				
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs									
HE	01	01	00	59	Programme 15.59. Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques					
				Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques						
				Solde au 1er janvier						
				Recettes de l'année en cours						
				Disponible pour l'année						
				Dépenses à charge du Fonds						
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						
				Titre I. - Dépenses courantes						
				HE	41	01	30	59	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques - Transferts de revenus aux SACA	
								Titre II. - Dépenses de capital		
HE	51	01	12	59	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Aides à l'investissement aux entreprises privées					
HE	51	02	11	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Aides à l'investissement aux entreprises publiques					
HE	52	01	10	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Aides à l'investissement aux ASBL					
HE	61	01	31	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Aides à l'investissement aux SACA					
HE	61	02	41	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Aides à l'investissement aux UAP					
HE	61	03	61	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Aides à l'investissement aux ASBL des administrations publiques					
HE	63	01	21	59	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Aides à l'investissement aux communes					
HE	81	01	12	59	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Octrois de crédits aux entreprises privées					
HE	81	02	11	59	Fonds budgétaire : Fonds wallon Kyoto en matière de qualité de l'air et du changement climatique - Octrois de crédits aux entreprises publiques sauf S1312					
HE	81	03	22	59	Fonds budgétaire : Fonds wallon Kyoto en matière la qualité de l'air et du changement climatique - Octrois de crédits aux institutions privées de crédit					
HE	84	01	14	59	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – octrois de crédits aux organisations internationales (hors UE)					
HE	85	01	14	59	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques – Octrois de crédits aux OAP					
					Totaux pour le programme 15.59.					
					Dont programme d'investissement					
					Dont fonds budgétaires					
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					
					Programme 15.60. Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement					
TE	i	01	01	00	60	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement				
					Solde au 1er janvier					
					Recettes de l'année en cours					
					Disponible pour l'année					
					Dépenses à charge du Fonds					
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
				Titre I. - Dépenses courantes			
TE	11	01	00	60	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement - Frais de personnel		
TE	12	01	11	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
TE	12	02	21	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
TE	31	01	22	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Autres subventions d'exploitation - entreprises publiques		
TE	31	02	32	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Autres subventions d'exploitation - service privé		
TE	31	03	22	60	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement - Mesures covid-19 - Entreprises publiques		
TE	33	01	00	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
TE	34	01	41	60	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement - Prestations en espèces aux ménages en tant que consommateurs		
TE	41	01	30	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux SACA		
TE	41	02	40	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux UAP		
TE	43	01	12	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux Provinces-Contributions spécifiques		
TE	43	02	22	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - transferts de revenus aux Communes-contributions spécifiques		
TE	43	03	53	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus aux Intercommunales S 1313		
TE	45	01	24	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus à la Communauté française		
TE	45	02	40	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de revenus au Pouvoir fédéral		
					Titre II. - Dépenses de capital		
TE	61	01	41	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Transferts de capital - aides à l'investissement aux UAP		
TE	72	01	90	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Constructions de bâtiments effectuées en régie propre		
TE	74	01	22	60	Fonds budgétaire pour la protection de l'environnement - Achats d'autre matériel		
TE	81	01	11	60	(Nouveau) Octroi de crédits aux entreprises publiques		
TE	81	02	12	60	(Nouveau) Octroi de crédits aux entreprises privées		
TE	82	01	00	60	(Nouveau) Octroi de crédits aux ASBL au service des ménages		
TE	83	01	00	60	(Nouveau) Octroi de crédits aux ménages		
					Totaux pour le programme 15.60.	76 757	76 757
					Dont programme d'investissement	76 757	76 757
					Dont fonds budgétaires	76 757	76 757
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	215 888	253 663
					Programme 15.61.		
					Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau		
TE	i	01	01	00	61	Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau	
						Solde au 1er janvier	620
						Recettes de l'année en cours	0
						Disponible pour l'année	620
						Dépenses à charge du Fonds	0
						Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	620
						Totaux pour le programme 15.61.	—
						Dont programme d'investissement	—
						Dont fonds budgétaires	—
						Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	620
					Programme 15.62.		
					Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets		
TE	01	01	00	62	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets		
						Solde au 1er janvier	110 195
							117 333

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Recettes de l'année en cours	41 542	41 542
					Disponible pour l'année	151 737	158 875
					Dépenses à charge du Fonds	28 600	28 600
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	123 137	130 275
					Titre I. - Dépenses courantes		
TE	12	01	11	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
TE	12	03	21	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
TE	33	01	00	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages		
TE	41	01	40	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux UAP		
TE	43	01	11	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Provinces - contributions générales		
TE	43	02	21	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Communes - contributions générales		
TE	43	03	22	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Communes- contributions spécifiques		
TE	43	04	23	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Communes- contributions aux charges d'intérêt		
TE	43	05	52	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux CPAS		
TE	43	06	53	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus aux Intercommunales S 1313		
TE	45	01	24	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Transferts de revenus à la Communauté française		
					Titre II. - Dépenses de capital		
TE	51	01	11	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Aides à l'investissement aux entreprises publiques		
TE	63	02	53	62	Fonds budgétaire pour la gestion des déchets - Intercommunales du secteur S.1313		
					Totaux pour le programme 15.62.	28 600	28 600
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	28 600	28 600
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	123 137	130 275
					Totaux pour la division organique 15.	544 572	559 401
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	95 156	97 121
					Dont fonds budgétaires	222 765	222 765
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	682 638	743 461

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
WB	33	09	00	02	Subventions au secteur privé en matière d'aménagement du territoire, en ce compris en lien avec les "quartiers nouveaux"	0	0
WB	34	02	41	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	500	500
WB	35	01	20	02	(Modifié) Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement (ex 41.02)	0	0
WB	41	01	40	02	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	0	0
WB	41	04	40	02	Subventions Observatoire développement territorial	121	121
WB	43	01	22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en oeuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire	651	1 023
WB	43	02	22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	6 000	6 000
WB	43	04	22	02	Subventions aux communes pour l'élaboration de dossiers de base de révision de plan de secteur d'intiative communale et de schémas d'orientation locaux (y compris les rapports sur les incidences environnementales)	705	705
WB	43	05	22	02	Subventions aux communes en matière d'aménagement du territoire, en ce compris en lien avec les "quartiers nouveaux"	0	0
WB	45	01	24	02	Subventions aux organismes universitaires	2 410	2 410
WB	45	02	24	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	0
Totaux pour le Titre I.					17 638	18 044	
Titre II. - Dépenses de capital							
WB	52	01	10	02	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme	0	0
CC	63	04	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	300	236
WB	74	01	22	02	Dépenses d'investissement transversales - part du département aménagement	5	5
CR	74	06	22	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
WB	74	07	22	02	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	52	52
WB	81	01	80	02	(Modifié) Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article D.VII.14 du CoDT - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	90	140
CC	85	03	73	02	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	0
Totaux pour le Titre II.					447	433	
Totaux pour le programme 16.02.					18 085	18 477	
Dont programme d'investissement					—	—	
Dont fonds budgétaires					—	—	
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					—	—	
Programme 16.03. Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.							
Titre I. - Dépenses courantes							
WB	12	01	50	03	Impôts, précomptes et taxes	146	172
WB	12	02	11	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	50	60
WB	12	03	11	03	Etudes	0	0
CC	12	04	11	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	100	50
CC	12	05	11	03	Etudes, organisation de séminaires et colloques	184	215
CC	12	07	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	25	25
WB	12	08	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	25	25
CC	12	15	11	03	Dépenses de fonctionnement transversales. Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	94	94
WB	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager	50	125
CC	33	01	00	03	Subventions et indemnités à des organismes privés menant des actions relatives à la "Politique de la Ville"	125	125
WB	33	02	00	03	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire	0	75
WB	41	01	40	03	Subventions à l'ISSeP pour la détermination des risques environnementaux de certains sites	630	1 030
WB	41	02	40	03	Subventions aux organismes publics en matière d'aménagement du territoire	0	0
WB	41	03	40	03	Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux sites à réhabiliter	0	0
WB	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	219	354

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs								
CC	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	50	30	
CC	43	05	22	03	Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un conseiller en rénovation urbaine affecté aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion d'une opération de rénovation urbaine	825	1 061	
CC	43	07	22	03	Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes en matière de "Politique des Grandes Villes"	6 132	6 132	
					Totaux pour le Titre I.	8 655	9 573	
					Titre II. - Dépenses de capital			
WB	01	02	00	03	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du réaménagement des sites à réaménager	0	0	
WB	i	51	03	11	03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager	48	750
WB		51	04	12	03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	0	0
CC		53	03	10	03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	50	30
WB		61	02	41	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	2 000	2 000
WB		61	03	41	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	6 150	6 150
WB		61	04	41	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	19 000	19 000
WB		61	05	41	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites à réaménager (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.B)	8 683	8 683
WB		61	06	41	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.A)	10 519	10 519
WB		61	07	41	03	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites en reconversion (Sowafinal 3 - PWI) (ex AB 01.09)	31	31
WB		61	08	41	03	(Modifié) Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines (ex AB 01.06)	0	0
CC	i	63	01	21	03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	14 521	11 717
CC	i	63	02	21	03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	2 500	1 988
WB		63	03	21	03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager	425	1 864
CC		63	04	21	03	Subventions à 7 grandes villes wallonnes pour des travaux d'investissement en matière de politique des grandes villes	6 132	6 132
WB		63	05	21	03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
CC		63	07	21	03	Subvention annuelle à la ville de Namur pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
CC	i	63	08	21	03	(Nouveau) Subventions relatives à la politique de la Ville	125 000	25 000
CC		63	09	21	03	Subvention annuelle à la ville de Mons pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
CC		63	10	21	03	Subventions au profit de personnes morales de droit ou d'intérêt public pour réaliser des travaux d'embellissement extérieurs d'immeubles destinés principalement à l'habitation	10	10
CC		63	12	21	03	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre du renforcement de l'attractivité urbaine	0	300
CC		63	15	21	03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	0	0
WB		63	21	21	03	Subventions en matière de sites à réaménager – Cofinancement régional du programme opérationnel « FEDER 2014-2020 » - Axe 3, 4 et 5	0	0
CC		63	22	21	03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe III	0	0
CC		63	23	21	03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe IV	0	0
CC		63	25	21	03	Subventions Feder 2014-2020 Axe I	0	0
CC		63	26	21	03	Subventions Feder 2014-2020 Axe V	0	0
WB	i	71	01	32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région	187	240
WB	i	71	02	12	03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
WB		71	03	12	03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale	0	0
CC		74	15	22	03	Dépenses d'investissement transversales - Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	20	20
					Totaux pour le Titre II.	198 276	97 434	
					Totaux pour le programme 16.03.	206 931	107 007	
					Dont programme d'investissement	142 256	39 695	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 16.11.		
					Logement : secteur privé.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CC	12	02	11	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	406	406
CC	33	01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	330	330
CC	33	03	00	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - Programmation 2014-2020	0	0
CC	33	06	00	11	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	37	37
CC	33	07	00	11	Projet LEADER	0	80
CC	33	08	00	11	Subvention de fonctionnement aux Fédérations représentatives des AIDS, Régie de Quartiers et APL	210	210
CC	34	05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	11 255	11 255
CC	34	09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	3 000	3 000
CC	34	11	41	11	Allocation-loyer	11 200	11 200
CC	35	01	20	11	(Modifié) Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens-Programmation 2014-2020 - ex AB 43,03	0	0
CC	41	01	40	11	Aide à la location à destination des OFS	3 282	3 282
CC	41	02	40	11	Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	22 910	22 910
CC	41	05	40	11	Dotation à la Société wallonne du Crédit social dans le cadre du Plan Bien-être	4	4
CC	41	06	40	11	Subvention à Consortium construire adaptable	65	65
CC	41	07	40	11	Dotation SWCS à destination des entités locales dans le cadre d'expériences pilotes (ancien FRCE)	580	580
CC	41	09	40	11	Subvention au CEHD	625	625
CC	43	01	59	11	Subventions aux relais sociaux dans le cadre de leurs missions de capteurs logement	500	500
CC	43	02	22	11	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	43	43
					Totaux pour le Titre I.	54 447	54 527
					Titre II. - Dépenses de capital		
CC	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	0	0
CC	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	430	600
CC	53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	15 100	15 100
CC	53	05	10	11	Primes pour l'habitat alternatif	150	150
CC	61	01	41	11	Intervention en faveur du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses d'investissement	0	0
CC	61	02	41	11	Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	35	35
CC	61	03	41	11	Dotation spéciale à la Société wallonne du crédit social	6 000	6 000
CC	61	04	41	11	Intervention en faveur du Fonds du Logement pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des logements de l'aide locative	183	183
CC	61	05	41	11	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	22 466	22 466
CC	61	06	41	11	Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	2 109	2 296
CC	61	07	41	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	21 370	21 370
CC	61	08	41	11	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2 000	2 351
CC	61	09	41	11	(Modifié) Equipement d'ensembles de logements	0	0
CC	85	01	71	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	2 000	2 079
CC	85	02	71	11	Avances remboursables pour la garantie locative	0	0
CC	85	03	71	11	(Modifié) Avances remboursables aux organismes à finalité sociale - ex AB 81.03	150	150
CC	85	04	71	11	(Modifié) Avances remboursables pour aide à l'acquisition - prêts sociaux - ex AB 81.04	50 000	50 000
					Totaux pour le Titre II.	121 993	122 780
					Totaux pour le programme 16.11.	176 440	177 307
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
				Programme 16.12. Logement : secteur public. <i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CC	12	02	11	12 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	390	390
CC	41	01	40	12 Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1 469	1 469
CC	41	02	40	12 Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	0	0
CC	41	03	40	12 Aides aux sociétés de logement de service public	11 625	11 625
CC	41	04	40	12 Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7 000	7 000
CC	41	05	40	12 Subvention complémentaire P.E.I.	1 026	1 026
CC	41	06	40	12 Subvention de fonctionnement de la SWL	10 299	10 299
CC	41	07	40	12 Financement des référents sociaux et de leur encadrement	2 571	2 571
CC	41	08	40	12 (Nouveau) Subventions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	55	55
CC	41	09	40	12 Aide à la location SLSP	17	17
CC	41	10	40	12 Subvention au logement social accompagné pour les SLSP	1 093	1 093
CC	41	11	40	12 Subvention à la SWL destinée au financement du plan de rénovation	2 375	2 375
CC	43	01	40	12 Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	55	55
CC	43	02	22	12 Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	183	225
CC	45	26	26	12 Dotation à la Communauté germanophone pour l'exercice de la compétence logement	4 603	4 603
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	42 761	42 803
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CC	51	01	11	12 (Modifié) Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	0	0
CC	51	14	11	12 Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements	16	16
CC	61	02	41	12 Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	29 542	29 542
CC	61	03	41	12 Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	27 090	27 090
CC	61	05	41	12 Allocation travaux SLSP	0	0
CC	61	06	41	12 Subventions aux organismes publics de Logement – Plan Wallon d'Investissements (PWI) - Plan Impulsion	15 000	15 000
CC	61	07	41	12 Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	30 000	30 000
CC	61	08	41	12 Subvention à la SWL destinée au financement du plan de rénovation	223 868	223 868
CC	63	01	21	12 Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	5 307	4 629
CC	63	02	21	12 Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion	4 134	4 134
CC	63	03	52	12 Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	100	100
CC	63	04	21	12 Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	165	165
CC	63	06	21	12 Subventions pour la création innovante de logements d'utilité publique	18 900	18 900
CC	63	07	21	12 Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	400	400
CC	63	09	21	12 Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	0	0
CC	72	01	00	12 Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	5	5
CR	74	06	22	12 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
CC	81	02	42	12 Prise de participation dans le capital des sociétés immobilières de service public, de guichets de crédit social et de la SWL	1	1
CC	85	01	71	12 Avances remboursables pour construction	5 000	2 555
CC	85	02	14	12 Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	0	1 750
CC	85	03	71	12 Avances travaux SLSP	350	470
CC	85	04	14	12 Avances remboursables à la SWL destinées au plan rénovation	73 000	73 000
CC	85	05	61	12 (Nouveau) Prise de participation dans le capital des sociétés immobilières de service public, de guichets de crédit social et de la SWL à l'intérieur du groupe institutionnel	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	432 878	431 625
				Totaux pour le programme 16.12.	475 639	474 428
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
DB	41 04 30	21	Programme 16.21. Monuments, sites et fouilles.				
			Titre I. - Dépenses courantes				
			Subvention à l'Agence wallonne du Patrimoine			43 242	43 242
			Subventions à l'Agence wallonne du Patrimoine relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020			0	0
			Totaux pour le Titre I.			43 242	43 242
			Titre II. - Dépenses de capital				
			Subvention à l'Agence wallonne du Patrimoine dans le cadre du Plan wallon d'Investissements			0	0
			Totaux pour le Titre II.			—	—
			Totaux pour le programme 16.21.			43 242	43 242
			Dont programme d'investissement			—	—
Dont fonds budgétaires			—	—			
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			—	—			
HE	12 02 11	31	Programme 16.31. Energie.				
			Titre I. - Dépenses courantes				
			Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques			562	601
			Etudes, frais et honoraires d'avocats			3 617	3 234
			Frais de fonctionnement			0	0
			Location de services			295	260
			Subventions en faveur du secteur privé - Mise en œuvre d'accords de branche simplifiés			1 000	842
			AMURE			2 800	2 308
			Mesure COVID - intervention dans la facture d'énergie versée aux GRD			0	0
			Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé			540	1 030
			Projets Leader			232	301
			Prosumers : report du moment de démarrage de la redevance prosumer et valorisation de l'électricité injectée			73 800	55 350
			Clients protégés conjoncturels			0	1 858
			Participation de la Région wallonne aux actions de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)			50	50
			Dotation à la CWaPE			5 550	5 550
			(Nouveau) Dotation au Fonds bas carbone et résilience			0	0
			Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public			2 702	2 407
			(Nouveau) Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur des ASBL dépendant du secteur public			141	126
			(Nouveau) Projets Leader- en faveur des entités relevant du secteur S1313			78	66
			Dotation à la Communauté germanophone suite au transfert de certaines compétences de la Région wallonne en matière d'énergie			916	916
			Totaux pour le Titre I.			92 283	74 899
			Titre II. - Dépenses de capital				
			Actions cofinancées par les Fonds européens - programmation 2014-2020 - axe IV			0	0
			Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie			1 012	456
			Rénovation énergétique de quartiers - primes aux entreprises (PWT)			0	0
			Subsidés liés à la promotion des communautés d'énergie renouvelable (PWT)			0	0
			(Modifié) Subventions en faveur du secteur privé – Mise en œuvre des accords de branche simplifiés (investissement) – Marshall 4.0 – Axe IV-Mesure IV.3.2			1 000	900
			Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers			0	1 482
			Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie			0	457
			Primes Energie			36 147	32 641
			Rénovation énergétique de quartiers - primes aux particuliers (PWT)			0	0
			(Nouveau) Soutien financier pour l'installation de compteurs communicants et d'équipements de mesure et de pilotage (prosumers et non-prosumers)			4 400	4 400

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
HE	61	01	41	31 Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	9 000	9 000
HE	61	02	42	31 Intervention régionale en faveur du CRAC pour la couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les écoles (appel 2019) (PWT)	7 000	7 000
HE	61	03	41	31 (Nouveau) Primes Energie - transfert aux OAP	10 000	10 000
HE	63	02	21	31 Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	6 110	4 322
HE	65	01	24	31 Subvention recherche secteur universitaire	1 187	570
HE	74	01	22	31 (Nouveau) Achat de biens informatique (matériel ou logiciel)	115	15
CR	74	06	22	31 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
HE	81	01	80	31 Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	400	387

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
WB	01 01 00	50	Programme 16.50. Fonds budgétaire : Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale			
			Fonds budgétaire: Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale			
			Solde au 1er janvier		11 318	11 318
			Recettes de l'année en cours		228	228
			Disponible pour l'année		11 546	11 546
			Dépenses à charge du Fonds		100	100
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		11 446	11 446
			Totaux pour le programme 16.50.		100	100
			Dont programme d'investissement		—	—
WB	i 01 01 00	51	Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art. D.V.17 du Code du Développement Territorial)			
			Solde au 1er janvier		3 071	3 099
			Recettes de l'année en cours		50	50
			Disponible pour l'année		3 121	3 149
			Dépenses à charge du Fonds		100	100
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		3 021	3 049
			Titre I. - Dépenses courantes			
			WB	12 01 11	51	Fonds budgétaire d'aménagement opérationnel - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé
Totaux pour le programme 16.51.		100				100
Dont programme d'investissement		100				100
Dont fonds budgétaires		100				100
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		3 021				3 049
Programme 16.52.						
Fonds budgétaire : Fonds régional pour le logement						
CC	01 01 00	52				Fonds budgétaire : Fonds régional pour le logement
			Solde au 1er janvier		171	171
			Recettes de l'année en cours		75	75
			Disponible pour l'année		246	246
			Dépenses à charge du Fonds		75	75
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		171	171
			Totaux pour le programme 16.52.		75	75
			Dont programme d'investissement		—	—
			Dont fonds budgétaires		75	75
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		171	171			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux						
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation					
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs										
HE	01	01	00	53	Programme 16.53. Fonds budgétaire : Fonds Energie						
				Fonds budgétaire: Fonds Energie							
				Solde au 1er janvier	32 778	44 942					
				Recettes de l'année en cours	13 000	13 000					
				Disponible pour l'année	45 778	57 942					
				Dépenses à charge du Fonds	8 080	10 000					
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	37 698	47 942					
				Titre I. - Dépenses courantes							
				HE	12	01	11	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Frais généraux de fonctionnement - secteur privé		
				HE	12	02	21	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Frais généraux de fonctionnement - secteur public		
HE	31	01	32	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Autres subventions d'exploitation - privé						
HE	33	01	00	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages						
HE	43	01	22	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux Communes-contributions spécifiques						
HE	43	02	52	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux CPAS						
HE	43	03	53	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux Intercommunales s 1313						
HE	43	04	40	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux administrations publiques locales – ASBL des pouvoirs locaux						
HE	43	05	12	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus aux provinces - Contributions spécifiques						
HE	45	01	24	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transferts de revenus à la Communauté française						
					Titre II. - Dépenses de capital						
HE	51	01	11	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transfert en capital aux entreprises – Aides à l'investissement aux entreprises publiques						
HE	51	02	12	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transfert en capital aux entreprises – Aides à l'investissement aux entreprises privées						
HE	52	01	10	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Aides aux investissements aux ASBL au service des ménages (rénovation et promotion des énergies renouvelables)						
HE	53	01	10	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transfert en capital aux ménages – Aide à l'investissement						
HE	65	01	24	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Transfert en capital à d'autres groupes communautaires – Communauté française						
HE	74	01	22	53	Fonds budgétaire de l'Energie - Achats autre matériel (bien d'investissement)						
					Totaux pour le programme 16.53. Dont programme d'investissement Dont fonds budgétaires Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	8 080 — 8 080 37 698	10 000 — 10 000 47 942				
					Programme 16.54. Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.2						
HE	01	01	00	54	Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2						
				Solde au 1er janvier	81 408	87 578					
				Recettes de l'année en cours	39 630	39 630					
				Disponible pour l'année	121 038	127 208					
				Dépenses à charge du Fonds	83 948	83 948					
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	37 090	43 260					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
HE	85	01	14	54 Fonds budgétaire : Fonds budgétaire Reno-Ecopack - Octroi de crédit aux OAP		
				Totaux pour le programme 16.54.	83 948	83 948
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	83 948	83 948
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	37 090	43 260
				Totaux pour la division organique 16.	1 219 555	1 102 908
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	142 356	39 795
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	92 303	94 223
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	89 426	105 868

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Division organique 17.		
					Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
					Programme 17.01.		
					Fonctionnel		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	12	01	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, Acquisition de petits matériels	16	16
MO	12	02	11	01	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	206	116
WB	12	04	11	01	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	30	30
CR	12	05	11	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du SPW IAS	0	0
CC	12	06	11	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, Acquisition de petits matériels	21	21
CC	12	09	11	01	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	50	50
CC	12	15	11	01	Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	323	233
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	74	03	22	01	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	194	196
WB	74	04	22	01	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	0	0
DI	74	05	22	01	(Nouveau) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives,...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	20	20
CC	74	08	22	01	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	300	300
CC	74	14	22	01	Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	514	516
					Totaux pour le programme 17.01.	837	749
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 17.02.		
					Affaires intérieures		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CC	12	01	11	02	Consultation populaire	0	0
CC	12	02	11	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	401	401
CC	12	03	11	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	200	200
CC	12	04	11	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	280	280
CC	12	06	11	02	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	135	135
CC	12	08	11	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2024	4 000	0
DI	12	10	11	02	Frais de fonctionnement de la cellule "Fonds des calamités publiques"	20	20
CC	12	12	11	02	Cadastre de mandats et des rémunérations et Registre des institutions locales et supra-locales	602	602
CC	31	01	11	02	Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	114	216
CC	31	02	22	02	Subventions relatives à la supracommunalité (entreprises publiques)	0	0
CC	33	01	00	02	(Modifié) Subventions et indemnités - Asbl	496	457
CC	33	02	00	02	Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale	1 560	780

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CC	33	03	00	02	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	37	37
CC	33	07	00	02	Subventions pour les ADL	0	0
CC	33	09	00	02	Projets LEADER	0	70
CC	33	10	00	02	Convention sectorielle 2007-2010 - Dialogue Social	300	300
CC	35	01	30	02	Soutien à des initiatives particulières menées par des ASBL situées dans d'autres pays membres de l'UE dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
DI	41	01	40	02	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles -Division "Fonds des calamités publiques"	5 460	5 460
CC	41	02	40	02	Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	4 237	4 237
CC	41	03	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	986	986
CC	41	04	40	02	Programme de transition professionnelle	0	0
CC	41	05	40	02	Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	59 613	59 613
CC	41	06	40	02	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	34 589	34 589
CC	41	07	40	02	Dotation au CRAC relative au soutien aux communes dans le cadre de la problématique pension	9 600	9 600
CC	41	08	40	02	Soutien à des initiatives particulières menées par des UAP dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
CC	43	01	22	02	(Modifié) Subventions et indemnités - communes	1 096	346
CC	43	02	11	02	Fonds des provinces	131 980	131 980
CC	43	03	53	02	Subventions à des intercommunales pour la mise en œuvre d'opérations de gestion supra-locale	25	25
CC	43	04	21	02	Fonds des communes	1 300 630	1 300 630
CC	43	05	22	02	Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	6 118	6 010
CC	43	06	12	02	(Nouveau) subventions et indemnités - provinces	62	62
CC	43	07	22	02	Subvention exceptionnelle aux communes	0	0
CC	43	08	22	02	Subventions aux communes pour les plans de cohésion sociale	23 000	23 000
CC	43	09	22	02	(Modifié) Convention sectorielle 2005-2006 (Communes)	7 600	7 600
CC	43	11	22	02	Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	0	691
CC	43	12	12	02	Soutien aux Provinces dans le cadre de la reprise des zones de secours	7 500	7 500
CC	43	13	22	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	0	0
CC	43	14	22	02	Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	3 900	3 600
CC	43	15	22	02	(Modifié) Compensation aux communes de la forfaitisation des réductions du précompte immobilier	27 610	27 610
CC	43	16	22	02	(Modifié) Incitant aux communes pour la mise en œuvre du second pilier pension	945	945
CC	43	17	22	02	Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	2 095	2 158
CC	43	18	22	02	Subventions et indemnités aux grandes villes wallonnes dans le cadre de la prévention du radicalisme	2 000	2 000
CC	43	19	22	02	Soutien aux communes dans le cadre de la problématique pension	0	0
CC	43	20	22	02	(Modifié) Complément régional octroyé aux communes - Plan Marshall	68 508	68 508
CC	43	21	12	02	Compensation aux provinces dans le cadre de la forfaitisation des réductions du PRI pour enfants et personnes à charges	19 081	19 081
CC	43	22	12	02	Incitant aux provinces pour la mise en œuvre du second pilier pensions	321	321
CC	43	23	22	02	Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les commerçants ambulants et les forains	0	0
CC	43	24	22	02	Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les mines, miniers et carriers	5 375	5 375
CC	43	26	52	02	Incitant aux CPAS pour la mise en œuvre du second pilier pensions	501	501
CC	43	27	52	02	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	71 284	71 284
CC	43	28	22	02	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	11 481	11 481
CC	43	29	53	02	Incitant aux intercommunales pour la mise en œuvre du second pilier pensions	1 075	1 075
CC	43	30	59	02	Incitant aux autres pouvoirs locaux pour la mise en œuvre du second pilier pensions	21	21
CC	43	31	22	02	Compensation aux communes dans le cadre de l'allègement de la fiscalité - COVID-19	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec				
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CC	43	32	12	02	Complément régional octroyé aux provinces - Plan Marshall	25 919	25 919
CC	43	33	52	02	Subvention exceptionnelle aux CPAS - COVID 19	0	0
CC	43	34	12	02	Convention sectorielle 2005-2006 (Provinces)	0	0
CC	43	35	52	02	Convention sectorielle 2005-2006 (CPAS)	0	0
CC	43	36	53	02	Convention sectorielle 2005-2006 (Intercommunales)	0	0
CC	43	37	59	02	Convention sectorielle 2005-2006 (autres pouvoirs locaux)	0	0
CC	43	38	59	02	Soutien à des initiatives particulières menées par d'autres opérateurs publics dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
CC	43	39	40	02	Subvention à l'Union des Villes et communes de Wallonie	400	400
CC	43	40	12	02	Compensation aux provinces dans le cadre de l'allègement de la fiscalité - COVID-19	0	0
CC	43	41	53	02	Subventions relatives à la supracommunalité (intercommunales)	0	0
CC	45	02	26	02	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	28 695	28 695
CC	45	03	24	02	Subventions à des universités pour des projets à destination des pouvoirs locaux	0	0
CC	45	04	40	02	Dotation Cour des comptes nouvelle mission sur la gouvernance	120	120
Totaux pour le Titre I.						1 869 972	1 864 921
Titre II. - Dépenses de capital							
CC	61	02	41	02	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	28	28
CC	61	03	41	02	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	28	28
CC	63	03	21	02	(Modifié) COP 21-Aides aux communes à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales	1 291	1 291
CC	63	04	52	02	COP 21-Aides aux CPAS à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales	192	192
CC	63	05	59	02	COP 21-Aides aux autres pouvoirs locaux à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales	15	15
Totaux pour le Titre II.						1 554	1 554
Totaux pour le programme 17.02.						1 871 526	1 866 475
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 17.11.							
Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire							
Titre I. - Dépenses courantes							
MO	01	01	00	11	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés, les accords du non marchand et les mesures socio-sanitaires	100 000	100 000
MO	01	02	00	11	Projets cogérés par le SPW et par l'AVIQ dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR – FEADER	0	121
MO	12	01	11	11	Etudes diverses transversales dans le domaine socio-sanitaire	391	391
MO	12	02	11	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	48	48
MO	32	01	00	11	(Modifié) Subvention à l'UNIPSO dans le cadre des accords non marchands 2018-2020	317	317
MO	32	02	00	11	(Modifié) Subvention à FEMARBEL dans le cadre des accords non marchands 2018-2020	0	0
MO	33	01	00	11	Soutien à des initiatives transversales	461	461
MO	33	02	00	11	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre le sida	20	20
MO	33	03	00	11	Soutien à des initiatives diverses	120	120
MO	33	06	00	11	Subvention au Fonds intersyndical des secteurs de la Région wallonne dans le cadre des différents accords du non marchands	1 289	1 289
MO	33	07	00	11	Subvention aux organisations syndicales dans le cadre de la mise en œuvre des conventions sectorielles pour le secteur non-marchand public.	236	236
MO	41	01	40	11	Subventions à l'IWEPS	0	0
MO	43	01	22	11	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1 504	1 504
MO	43	02	52	11	(Modifié) Subventions aux centre publics d'action sociale pour les initiatives transversales	30	48
MO	43	03	22	11	(Nouveau) Subventions aux communes pour les initiatives transversales	30	21

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MO	43	04	12	11	(Nouveau) Subventions aux provinces pour les initiatives transversales	30	21
					Totaux pour le Titre I.	104 476	104 597
					Totaux pour le programme 17.11.	104 476	104 597
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 17.12.		
					Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DI	11	01	00	12	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule wallonne COVID-19	0	0
DI	11	02	40	12	Indemnités généralement quelconques au personnel de la cellule wallonne COVID-19	0	0
DI	12	01	11	12	Frais de fonctionnement de la cellule wallonne COVID-19	0	0
MO	34	01	31	12	Aide aux personnes âgées - Transferts à destination du SPF Sécurité sociale	3 131	3 131
MO	41	01	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Santé	21 605	21 605
MO	41	02	40	12	Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social - Politique de la Santé	9 140	9 140
MO	41	03	40	12	Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	0
MO	41	04	40	12	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	0	0
DB	41	05	40	12	Dotation de fonctionnement à la caisse publique d'allocations familiales	32 269	32 269
MO	41	07	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Famille et des Aînés	4 700	4 700
MO	41	08	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III - Politique de la Famille et des Aînés	11 000	11 000
MO	41	09	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	3 290	3 290
MO	41	10	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	14 250	14 250
MO	41	11	40	12	Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	0	0
MO	41	12	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale - Politique des personnes handicapées	820	820
MO	41	14	40	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	56 975	56 975
MO	41	15	40	12	(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	1 361 480	1 361 480
MO	41	16	40	12	(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions réglementées	1 216 508	1 216 508
MO	41	17	40	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	33 677	33 677
MO	41	18	40	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	7 540	7 540
MO	41	19	40	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives communes	5 480	5 480
MO	41	20	40	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0
DB	41	21	40	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	4 315	4 315
DB	41	22	40	12	(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires - Allocations familiales	2 343 905	2 343 905
DB	41	23	40	12	(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions réglementées	35 339	35 339
DB	41	24	40	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	740	740
MO	41	25	40	12	(NG) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	0	0
MO	41	26	40	12	Dotation à l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19	68 825	55 635
MO	41	27	40	12	Remboursement préfinancement SRIW - COVID-19	0	0
MO	41	28	40	12	Remboursement préfinancement Wallonie Santé - COVID-19	0	0
MO	45	02	40	12	Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des charges hospitalières avant 6ème réforme de l'Etat	181 329	181 329
MO	45	03	40	12	Prélèvements opérés par le Gouvernement fédéral pour la gestion des missions santé-aînés dans le cadre de la 6ème réforme de l'Etat	0	0
					Totaux pour le Titre I.	5 416 318	5 403 128
					Titre II. - Dépenses de capital		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
MO	61	01	41	12	585	585
DB	61	02	41	12	0	0
MO	61	03	41	12	38 216	27 448
MO	61	04	41	12	260	12 440
DB	61	05	41	12	90	90
MO	61	06	41	12	6 481	6 481
MO	61	08	41	12	0	930
DI	74	01	22	12	0	0
MO	85	01	14	12	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					45 632	47 974
Totaux pour le programme 17.12.					5 461 950	5 451 102
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
Programme 17.13.						
Action sociale						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
MO	01	02	00	13	0	300
MO	01	04	00	13	0	0
MO	01	05	00	13	0	102
MO	01	06	00	13	0	0
MO	12	02	11	13	1 375	1 408
MO	12	05	11	13	24	24
CC	12	06	11	13	0	0
MO	12	07	11	13	0	0
MO	33	01	00	13	1 037	1 037
MO	33	02	00	13	0	0
MO	33	03	00	13	200	200
MO	33	04	00	13	4 608	4 558
MO	33	05	00	13	7 005	6 989
MO	33	06	00	13	9 580	8 421
MO	33	07	00	13	30 371	30 371
MO	33	08	00	13	737	729
MO	33	09	00	13	1 672	1 672
MO	33	10	00	13	249	249
MO	33	11	00	13	1 417	1 443
DI	33	12	00	13	2 959	2 959
MO	33	14	00	13	703	703
MO	33	15	00	13	258	221
MO	33	16	00	13	568	557
MO	33	17	00	13	212	212
MO	33	18	00	13	25	25
MO	33	19	00	13	8 195	8 114
MO	33	20	00	13	484	447
MO	33	23	00	13	907	918
MO	33	25	00	13	0	102

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MO	33	26	00	13	Soutien aux Maisons Arc-en-Ciel en matière d'aide aux personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres	596	596
CC	33	27	00	13	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	0	0
MO	33	29	00	13	Aide alimentaire secteur privé	717	710
MO	41	01	40	13	Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	0	0
MO	41	02	40	13	Subventions accordées au FOREM en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	391	389
MO	41	03	40	13	Soutien à l'IWEPS pour l'évaluation du parcours d'intégration	0	0
MO	41	04	40	13	(Nouveau) Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'investissements dans les aires d'accueil pour les gens du voyage	500	500
MO	43	01	52	13	(Modifié) Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale	1 086	1 106
MO	43	03	12	13	Subventions aux provinces dans le cadre de la politique des gens du voyage	0	0
MO	43	04	52	13	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	4 633	4 625
MO	43	05	52	13	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	11 354	11 062
CC	43	07	22	13	Habitat permanent - Convention de partenariat, études et prestations de services	168	168
MO	43	08	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	22 177	18 427
MO	43	09	52	13	Soutien à des services publics d'insertion sociale	3 105	3 105
MO	43	11	59	13	(Modifié) Soutien à des initiatives publiques (Provinces) en matière d'égalité des chances	65	66
MO	43	12	52	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons de vie communautaires - secteur public	2 670	2 741
MO	43	13	52	13	Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) - Art.60-61	4 975	4 975
MO	43	14	22	13	Opérateurs publics du dispositif d'intégration - Communes	845	845
MO	43	15	52	13	Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) - Art. 60-61	94 776	94 776
MO	43	16	52	13	Opérateurs publics du dispositif d'intégration - CPAS	858	858
MO	43	17	52	13	Aide alimentaire secteur public	228	264
MO	43	19	22	13	Soutien à des initiatives (communes) en matière d'égalité des chances	55	56
MO	43	20	12	13	Opérateurs publics du dispositif d'intégration - Provinces	71	71
MO	43	21	12	13	Soutien à des initiatives particulières des Provinces	30	30
MO	43	22	22	13	Soutien à des initiatives particulières des Communes	453	400
MO	43	23	22	13	Services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre (Communes)	94	88
MO	43	24	52	13	Services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences fondées sur le genre (CPAS)	94	88
MO	43	25	22	13	Aide alimentaire secteur public (administration communale)	0	0
MO	45	01	24	13	(Modifié) Subventions à des organismes universitaires ou aux autres institutions d'enseignement dans le domaine de l'Action sociale	0	0
MO	45	03	40	13	Soutien à des initiatives interfédérales en matière d'Action sociale, de Cohésion sociale, d'Intégration et d'Egalité des chances	803	782
MO	45	04	24	13	Subventions en matière d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère au bénéfice d'institutions universitaires ou d'autres institutions d'enseignement	193	193
					Totaux pour le Titre I.	223 523	218 682
					Titre II. - Dépenses de capital		
MO	51	01	30	13	Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	45	45
MO	52	01	10	13	Subsidés d'aménagement et d'équipement dans le domaine de l'intégration - secteur privé	20	20
MO	52	82	10	13	Subsidés d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	75
MO	52	83	10	13	Subsidés d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	0	0
MO	63	01	52	13	Subsidés d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	0	0
MO	63	02	21	13	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	0	0
MO	63	03	21	13	(Nouveau) Subsidés d'équipement en faveur des communes	0	0
					Totaux pour le Titre II.	140	140
					Totaux pour le programme 17.13.	223 663	218 822
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 17.14.		
					Crèches et petite enfance		
					Titre I. - Dépenses courantes		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
DB	12	01	11	14 Achat de biens et services non durables spécifiques au programme	145	145
DB	41	05	40	14 Intervention financière en faveur du CRAC dans le cadre du financement alternatif des investissements dans les crèches	4 600	4 600
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4 745	4 745
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
DB	51	06	12	14 Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	601	601
DB	53	01	20	14 Primes Babypack	150	150
DB	63	01	52	14 Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	386	386
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 137	1 137
				Totaux pour le programme 17.14.	5 882	5 882
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 17.	7 668 334	7 647 627
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
WB	51	16	12	02	Stimulation de l'investissement dans les entreprises existantes ou en création - Mesure 1.1.1.1. Aides à l'investissement cofinancées par l'Union Européenne (FEDER) -programmation 2014-2020	0	0
					Totaux pour le Titre II.	141 500	124 000
					Totaux pour le programme 18.02.	141 500	124 000
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.03.		
					ENTREPRISES - Outils économiques et financiers		
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	12	03	11	03	Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'honoraires	1 129	1 129
WB	41	01	40	03	Subventions pour la stimulation de l'économie circulaire en Région wallonne	1 000	500
WB	41	03	40	03	Subvention à la SOWALFIN destinée au développement d'une plateforme pour investisseurs et entreprises	450	450
WB	41	04	40	03	Subventions à la SOWALFIN destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	6 567	7 810
WB	41	05	40	03	Subvention au groupe SOWALFIN pour mener ses missions d'accompagnement et d'animation économiques	7 106	6 126
WB	41	06	40	03	Subvention à la SOWALFIN destinée à couvrir les frais liés à la reprise du fonds fédéral de participation	2 056	1 542
WB	41	07	40	03	Subvention complémentaire à la SOWALFIN	1 200	900
WB	41	08	40	03	Subvention au groupe SOWALFIN pour mener des actions favorisant la création, le développement et l'innovation des entreprises	7 155	7 155
WB	41	11	40	03	Subvention à la SA WALLIMAGE pour la mission d'accueil des tournages en Wallonie ainsi que la promotion de la Wallonie pour le cinéma	500	400
WB	41	12	40	03	Subvention permettant le fonctionnement du Pôle de l'image	1 075	1 075
WB	41	13	40	03	Subventions à WALLIMAGE pour le financement d'œuvres – longs métrages de fiction, d'animation et documentaires et pour la production d'émissions télévisuelles et pour le secteur de la télévision de flux	6 500	6 000
WB	41	14	40	03	Subvention à la SPAQuE pour la gestion de la mission déléguée NORDION	0	10 000
					Totaux pour le Titre I.	34 738	43 087
					Titre II. - Dépenses de capital		
WB	74	05	22	03	Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	30	30
WB	85	01	61	03	Interventions stratégiques dans le secteur industriel et au bénéfice des entreprises en restructuration	71 500	71 500
WB	85	02	61	03	Moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des entreprises wallonnes	95 500	95 500
WB	85	03	14	03	Intervention de la Région dans l'activité prêts/garanties de la SOWALFIN	2 500	2 500
WB	85	04	14	03	Transition énergétique des entreprises : actions visant à faciliter les investissements dans les entreprises - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	0
WB	85	05	14	03	Soutenir l'innovation, le développement et la croissance des entreprises	0	0
WB	85	07	14	03	Prêts et garanties dans le cadre des mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique	2 000	2 000
WB	85	08	14	03	Economie circulaire - Soutien de la filière plastique - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0	4 500
WB	85	09	14	03	Cofinancement dans le cadre des programmes opérationnels "Transition" et "Zones plus développées" - FEDER 2014-2020	0	0
WB	85	10	14	03	Intervention de la Région dans l'activité garanties de GELIGAR	0	0
WB	85	11	61	03	Augmentation de capital de l'Office Economique Wallon du Bois	0	0
					Totaux pour le Titre II.	171 530	176 030
					Totaux pour le programme 18.03.	206 268	219 117
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux							
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation						
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs											
WB	31	01	32	04	Programme 18.04. Zones d'activités économiques Titre I. - Dépenses courantes							
					Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses	170	213					
					Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - UAP	0	0					
					Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - ASBL des administrations publiques	0	0					
					Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses - Intercommunales	350	137					
					Subventions à des universités ou groupement d'universités dans le cadre du développement des zones d'activités économiques	0	0					
					Totaux pour le Titre I.	520	350					
					Titre II. - Dépenses de capital							
					Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) - UAP	2 700	2 700					
					Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	1 751	1 751					
					Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	12 049	12 049					
					Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Marshall 2 vert - Axe IV)	21 978	21 978					
					Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - UAP	190	1 475					
					Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - UAP	0	0					
					Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du redéploiement de l'activité économique (Sowafinal 3 PWI)	61	61					
					Actes et travaux de viabilisation et de redynamisation, opérations de rachat (décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques) - Intercommunales	12 250	6 729					
					Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	100	500					
					Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	100	600					
					Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Intercommunales	3 000	6 000					
					Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - Intercommunales	0	0					
					Interventions dans le cadre du décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques - Communes	86	373					
					Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - Communes	0	0					
					Infrastructures d'accueil industrielles - cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - Provinces	0	0					
					Totaux pour le Titre II.	54 265	54 216					
					Totaux pour le programme 18.04.	54 785	54 566					
					Dont programme d'investissement	100	500					
					Dont fonds budgétaires	—	—					
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—					
					Programme 18.06. ENTREPRISES - Compétitivité - Innovation - Développement							
					Titre I. - Dépenses courantes							
					WB	31	01	32	06	Financement du dispositif d'indemnisation COVID-19	0	0
					WB	31	06	32	06	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Secteur privé	7 518	4 021
WB	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	300	300					
WB	31	09	32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	0	1 000					
WB	31	10	32	06	Subvention aux réseaux d'entreprises (Décret du 18 janvier 2007) - ex PRG 18.05	1 056	876					
WB	31	12	32	06	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité - ex PRG 18.05	2 300	1 200					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
WB	31	13	32	06	Subventions dans le cadre du développement et du soutien aux commerces, aux artisans et à la redynamisation des centres-villes - Entreprises	3 000	3 000
WB	31	18	32	06	Financement du dispositif des aides de premier niveau	9 287	10 938
WB	31	22	32	06	Subvention dans le cadre de la mise en œuvre du plan "CatCh "	0	200
WB	32	01	00	06	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique – PDR 2014-2020 - ex PRG 18.02	0	250
WB	33	01	00	06	Subventions d'activités pour soutenir le secteur logistique (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique) - ex PRG 18.05	750	500
WB	33	02	00	06	Subventions dans le cadre du développement et du soutien aux commerces, aux artisans et à la redynamisation des centres-villes	7 000	4 081
WB	33	03	00	06	Subvention à l'ASBL Liège CAREX	0	0
WB	33	04	00	06	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif - asbl	1 500	1 500
WB	41	01	40	06	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – UAP	2 185	2 396
WB	41	03	40	06	(Nouveau) Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – UAP - WBI	0	0
WB	41	04	40	06	(Nouveau) Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – UAP - IWEPS	0	0
WB	41	05	40	06	Subvention au CESE pour les frais liés au fonctionnement de l'Observatoire du Commerce	200	200
WB	41	08	40	06	Subvention pour la mise en œuvre d'une politique de soutien aux indépendants	1 176	863
WB	43	01	40	06	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – ASBL liées aux pouvoirs locaux	1 150	1 150
WB	43	03	59	06	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Autres entités liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	04	53	06	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Intercommunales	0	0
WB	45	01	24	06	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif – Entités liées à la Communauté française	0	0
Totaux pour le Titre I.						37 422	32 475
Titre II. - Dépenses de capital							
WB	51	05	12	06	Aides aux PME dans le cadre de la politique e-business et consultance Rentic	0	1 000
WB	63	01	53	06	Subventions visant à stimuler la création d'activités, la croissance et l'innovation dans les entreprises et la structuration du tissu productif (Investissements) – Intercommunales	852	852
Totaux pour le Titre II.						852	1 852
Totaux pour le programme 18.06.						38 274	34 327
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Programme 18.07.		
					Actions cofinancées dans le cadre des fonds structurels		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	12	01	11	07	Fonds structurels 2014-2020 – Projets Interreg relevant des compétences emploi et formation – Frais de fonctionnement SPW	0	0
WB	31	01	32	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	02	32	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 – Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	03	32	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure 1.2 – RESINNOVE – FSE – Subventions au secteur privé	0	0
WB	31	04	32	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Secteur privé	0	0
MO	31	05	32	07	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Secteur privé	0	0
WB	31	06	32	07	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.3.1 - Subventions au secteur privé	0	0
WB	33	01	00	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Secteur privé (ASBL)	0	0
MO	33	02	00	07	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Asbl	0	0
WB	35	01	20	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Administration publique étrangère	0	0
MO	35	02	20	07	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Administrations publiques étrangères	0	0
WB	41	01	40	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des UAP	0	0
WB	41	02	40	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – UAP	0	0
WB	41	03	40	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – UAP	0	0
MO	41	04	40	07	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - IFAPME	0	0
MO	41	05	40	07	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Forem	0	0
MO	41	06	40	07	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - IWEPS	0	0
WB	41	09	40	07	Fonds structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences économie et recherche – UAP - AWEX	0	0
WB	41	11	40	07	Fonds structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences économie et recherche – UAP - FOREM	0	0
WB	41	12	40	07	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.3.1 - Subventions à des UAP	0	0
WB	43	01	12	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Provinces	0	0
WB	43	02	12	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Provinces	0	0
WB	43	03	22	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des communes	0	0
WB	43	04	22	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Communes	0	0
WB	43	05	40	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	06	40	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche –ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	07	53	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des intercommunales - Secteur 13.13	0	0
WB	43	08	53	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Intercommunales - Secteur 13.13	0	0
MO	43	09	12	07	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Provinces	0	0
MO	43	10	53	07	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Intercommunales	0	0
WB	43	11	53	07	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.3.1 – Subventions à des intercommunales - Secteur 13.13	0	0
WB	43	12	52	07	Fonds structurels 2014-2020 – Projets Interreg relevant des compétences emploi et formation - CPAS	0	0
WB	45	01	24	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 – Subventions à des entités liées à la Communauté française	0	0
WB	45	02	24	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesures FEDER 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 – Subventions aux universités et organismes assimilés	0	0
WB	45	03	24	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure 1.2 – RESINNOVE – FSE – Subventions aux universités et organismes assimilés	0	0
WB	45	04	24	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Economie et Recherche – Entités liées à la Communauté française	0	0
WB	45	05	24	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Projets INTERREG relevant des compétences Emploi et Formation – Entités liées à la Communauté française	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
MO	45	06	24	07	Fonds structurels 2014-2020 - Projets INTERREG relevant des compétences emploi et formation - Entités liées à la Communauté française	0	0
					Totaux pour le Titre I.	—	—
					Titre II. - Dépenses de capital		
WB	51	01	22	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions au secteur privé	0	0
MO	52	01	10	07	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions à des Asbl	0	0
WB	61	01	41	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions à des UAP	0	0
MO	61	02	41	07	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions à l'IFAPME	0	0
MO	61	03	31	07	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions à des SACA	0	0
MO	61	04	41	07	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions au FOREM	0	0
WB	61	05	41	07	(Nouveau) Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions au FOREM	0	0
WB	63	01	11	07	Fonds Structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 6.1.1 – Subventions à des provinces	0	0
MO	63	02	11	07	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure FEDER 6.1.1 - Subventions à des Provinces	0	0
WB	63	03	53	07	Fonds structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 - Subventions à des intercommunales (infrastructures)	0	0
WB	65	01	24	07	Fonds structurels 2014-2020 – Mesure FEDER 1.1.4, 1.2.1 et 2.3.3 - Subventions à des universités (infrastructures)	0	0
					Totaux pour le Titre II.	—	—
					Totaux pour le programme 18.07.	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.11.		
					Promotion de l'Emploi.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MO	12	01	11	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	153	149
MO	31	01	32	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi - Secteur privé	0	0
MO	31	02	32	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi - Secteur privé	250	250
MO	31	07	32	11	Financement SAACE liées à l'entrepreneuriat féminin et à la post-crétion	150	150
MO	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	1 428	1 481
MO	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	2 632	2 590
MO	33	06	00	11	Fonds structurels 2014 - 2020 - Projets INTERREG - Secteur privé	0	0
MO	33	07	00	11	(Modifié) Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi - Secteur associatif	60	60
MO	33	09	00	11	(Modifié) Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi - Secteur associatif	2 346	2 286
MO	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	0	0
MO	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	200	200
MO	33	13	00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	0	19
MO	35	01	40	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	22	22
MO	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	50	50
MO	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	0	0
MO	41	33	40	11	Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	33	33
MO	43	01	22	11	Fonds structurels 2014 - 2020 - Projets INTERREG - Secteur public	0	0
MO	43	02	22	11	(Modifié) Agences développement local - Communes (RCO)	1 897	1 884
MO	43	03	40	11	Agences de développement local - Asbl liées aux pouvoirs locaux	1 660	1 650
MO	43	04	59	11	Agences de développement local - Autres entités liées aux pouvoirs locaux	317	317
MO	43	05	40	11	(Modifié) Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - Asbl liées aux pouvoirs locaux (RCA)	0	0
MO	43	06	53	11	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - Intercommunales	0	0
MO	43	07	59	11	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - Autres entités liées aux pouvoirs locaux	0	0
MO	43	08	12	11	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - Provinces	0	0
MO	43	09	52	11	Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - CPAS	0	0
MO	43	10	40	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi - Asbl liées aux pouvoirs locaux	250	250
MO	43	40	40	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances (secteur public)	21	21
MO	45	01	26	11	Dotation à la Communauté germanophone	38 623	38 623

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
MO	45	02	24	11 Subventions d'actions diverses en matière d'emploi - Entités liées à la Communauté française	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	50 092	50 035
				Totaux pour le programme 18.11.	50 092	50 035
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.12.		
				Forem.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	41	04	40	12 Plan d'accompagnement à l'emploi	53 390	53 390
MO	41	08	40	12 Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	138 951	137 709
MO	41	09	40	12 Subvention pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants et politique de prévention du radicalisme	5 883	5 883
MO	41	11	40	12 Cellules de reconversion collective	9 219	9 219
MO	41	12	40	12 Maisons de l'emploi	5 650	5 650
MO	41	13	40	12 Subventions aux Instances Bassin Enseignement Qualifiant-Formation-Emploi	3 545	3 545
MO	41	14	40	12 Subventions aux CISP	0	0
MO	41	16	40	12 (Nouveau) recours à des tiers dans l'accompagnement des publics les plus fragilisés rencontrant des problématiques multiples de type psycho-médico-social	3 300	3 300
MO	41	20	40	12 Contrat d'insertion	0	0
MO	41	21	40	12 Subvention aux MIRE pour l'accompagnement dans le cadre du contrat d'insertion	0	0
MO	41	23	40	12 Subvention pour l'Allocation Activation	161 941	161 941
MO	41	24	40	12 Subvention pour Primes et Compléments	4 975	4 975
MO	41	25	40	12 Subvention pour le Congé Education payé	25 585	25 585
MO	41	26	40	12 Subvention pour les Agences locales pour l'Emploi	10 535	10 535
MO	41	27	40	12 Subvention pour Outplacement	593	593
MO	41	28	40	12 Subvention pour le Fonds de l'expérience professionnelle	823	823
MO	41	29	40	12 Subvention pour Dispenses pour formation et études	351	351
MO	41	30	40	12 Frais de fonctionnement liés aux transferts des compétences	7 967	7 967
MO	41	31	40	12 (Nouveau) Subvention complémentaire pour les bénéficiaires de la mesure Impulsion	6 361	6 361
MO	41	42	40	12 Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Emploi	175	175
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	439 244	438 002
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	61	01	41	12 Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	8 703	8 703
WB	61	02	41	12 Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de compétence	311	311

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
MO	61	41	41	12	Financement de la modernisation informatique - Dossier unique du demandeur d'emploi	0	0
					Totaux pour le Titre II.	9 014	9 014
					Totaux pour le programme 18.12.	448 258	447 016
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.13.		
					Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
					Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un		
MO	41	01	40	13	programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de	3 705	3 705
					promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur		
					non marchand		
MO	41	04	40	13	Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	0	0
MO	41	05	40	13	Mesures SESAM	81 499	81 499
MO	41	06	40	13	Dispositif APE	702 348	702 348
					Totaux pour le Titre I.	787 552	787 552
					Totaux pour le programme 18.13.	787 552	787 552
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.15.		
					Economie sociale		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MO	12	02	11	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions, frais de procédure et honoraires d'avocats	100	100
MO	12	03	11	15	Prestations de services, consultance et convention d'études	52	52
MO	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	12 536	12 536
					Subventions pour les actions pilotes et la promotion de l'économie sociale en ce compris le		
MO	31	02	32	15	développement des coopératives et la promotions des nouveaux modèles économiques,	5 403	4 359
					collaboratifs, coopératifs et créatifs (entreprises privées)		
MO	31	03	32	15	(Modifié) Subvention IDESS (SFS)	684	684
MO	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	0	0
MO	31	05	32	15	Subventions aux structures d'économie sociales actives dans le recyclage des déchets -	147	147
					Secteur privé		
MO	31	14	32	15	(Modifié) Subventions IDESS - Subventions complémentaires APE aux SFS	100	100
MO	31	21	32	15	Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie	690	690
					sociale		
MO	31	23	32	15	Cofinancement FSE des actions de développement de l'économie sociale - programmation	0	0
					2014-2020		
MO	32	02	00	15	Soutien aux projets de micro-crédits en ce compris les micro-crédits coopératifs et leur	628	628
					accompagnement		
MO	33	01	00	15	Subvention à l'asbl Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie	34	33
MO	33	02	00	15	Subvention des agences conseil - Asbl	622	622
MO	33	03	00	15	(Modifié) Subventions IDESS (asbl)	2 020	2 020
MO	33	04	00	15	(Modifié) Promotion des nouveaux modèles économiques collaboratifs, coopératifs et	1 500	1 500
					créatifs - asbl		
MO	33	05	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	200	200
MO	33	06	00	15	Actions relatives à l'introduction de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les	168	109
					marchés publics en faveur des entreprises d'économie sociale		
MO	33	07	00	15	Financement de l'asbl chargée d'assurer la représentation des entreprises d'économie sociale	225	225
MO	33	09	00	15	Cofinancement FSE des actions de développement de l'économie sociale - Programmation	0	511
					2014-2020 - Asbl		
MO	41	01	40	15	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des	0	0
					coopératives et de nouveaux modèles économiques - secteur public		
MO	41	02	40	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECOSOM	558	558
MO	41	40	40	15	Subvention au CESE dans le cadre de la commission consultative et d'agrément des	125	125
					entreprises d'économie sociale		
MO	43	01	59	15	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des	0	0
					coopératives et des nouveaux modèles économiques - Associations de CPAS		
MO	43	02	40	15	Subventions pour la promotion de l'économie sociale en ce compris le développement des	0	0
					coopératives et des nouveaux modèles économiques - Asbl liées aux pouvoirs locaux		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
MO	43	03	52	15	0	0
MO	43	04	52	15	1 555	1 555
MO	43	05	59	15	66	66
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	27 413	26 820
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	61	01	41	15	15	15
MO	61	02	41	15	250	250
MO	85	01	61	15	3 000	3 000
MO	85	03	61	15	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3 265	3 265
				Totaux pour le programme 18.15.	30 678	30 085
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.16.		
				Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	41	30	40	16	21 881	21 881
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	21 881	21 881
				Totaux pour le programme 18.16.	21 881	21 881
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.17.		
				Titres services - FOREM		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	41	01	40	17	473 868	473 868
MO	41	02	40	17	2 508	2 508
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	476 376	476 376
				Totaux pour le programme 18.17.	476 376	476 376
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.18.		
				Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	41	01	40	18	591 405	591 405
MO	41	02	40	18	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	591 405	591 405
				Totaux pour le programme 18.18.	591 405	591 405
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.19.		
				Emplois de proximité		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
MO	12	01	11	19	21	21
MO	33	03	00	19	2 877	2 877
MO	33	10	00	19	7 775	7 775
MO	33	14	00	19	512	532
MO	41	01	40	19	52	52
MO	41	02	40	19	82	82
MO	42	01	90	19	1 847	1 847
MO	43	03	22	19	1 592	1 582
MO	43	04	22	19	3 286	3 286
MO	43	05	22	19	23	23
MO	43	06	22	19	17 877	17 877
MO	43	07	12	19	970	970
MO	43	08	12	19	74	74
MO	43	10	53	19	43	43
MO	43	11	59	19	156	156
MO	43	13	52	19	596	596
MO	45	03	40	19	2 330	2 330
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	40 113	40 123
				Totaux pour le programme 18.19.	40 113	40 123
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.21.		
				Formation professionnelle		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	12	01	11	21	1 346	1 346
MO	12	31	11	21	271	271
MO	31	01	32	21	191	267
MO	33	11	00	21	0	0
MO	33	12	00	21	2 057	2 025
MO	33	13	00	21	982	869
MO	33	14	00	21	0	0
MO	33	16	00	21	633	631
MO	33	32	00	21	947	961
MO	33	33	00	21	0	35
MO	33	36	00	21	0	0
MO	33	44	00	21	0	0
MO	34	21	41	21	5	5
MO	41	01	40	21	0	0
MO	41	02	40	21	0	263
MO	41	03	40	21	0	48
MO	41	04	40	21	0	39
MO	41	16	40	21	150	150
MO	41	36	22	21	0	0
MO	43	01	22	21	50	50
MO	43	02	52	21	55	55
MO	43	03	22	21	38	38
MO	43	04	52	21	15	15
MO	45	01	24	21	0	58
MO	45	02	50	21	25	25
MO	45	03	35	21	0	99
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6 765	7 250

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Titre II. - Dépenses de capital		
MO	52	34	10	21	Fonds structurels 2014-2020 - Dossiers soumis au financement FEDER - Mesure 6.1.1. - Financement d'équipements de pointe et des extensions des capacités physiques d'accueil pour l'acquisition de nouvelles compétences (secteur privé)	0	0
MO	61	01	41	21	Subventions en vue de permettre des investissements dans la formation - UAP	35	28
MO	61	03	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	0	0
MO	61	34	41	21	Fonds structurels 2014-2020 - Dossiers soumis au financement FEDER - Mesure 6.1.1. - Financement d'équipements de pointe et des extensions des capacités physiques d'accueil pour l'acquisition de nouvelles compétences (secteur public)	0	0
MO	65	01	35	21	Subventions en vue de permettre des investissements dans la formation - Entités liées à la Région de Bruxelles-Capitale	15	12
					Totaux pour le Titre II.	50	40
					Totaux pour le programme 18.21.	6 815	7 290
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.22.		
					Forem - Formation		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MO	41	01	40	22	Subvention de fonctionnement au Forem	99 501	99 501
WB	41	02	40	22	Subvention de fonctionnement au Forem pour les centres de compétence	32 925	32 925
WB	41	03	40	22	Subvention pour les pôles de compétitivités	0	0
MO	41	04	40	22	Financement du chèque formation	8 400	8 400
MO	41	05	40	22	Subvention pour le projet "Maison des Langues"	300	300
MO	41	06	40	22	Crédit adaptation	4 740	4 740
MO	41	07	40	22	Métiers en pénurie	3 500	3 500
MO	41	08	40	22	Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	1 250	1 250
WB	41	10	40	22	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	45 024	45 024
MO	41	11	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	1 281	1 281
MO	41	12	40	22	(Nouveau) Wallonie Compétences d'avenir	500	500
MO	41	13	40	22	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	900	900
MO	41	14	40	22	Subventions dédiées aux projets de la convention de partenariat Région wallonne, Forem et CPAS	1 340	1 340
MO	41	15	40	22	Subventions aux CISP	88 153	88 153
MO	41	22	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités - Airbag	4 637	4 637
MO	41	39	40	22	Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Formation	1 790	1 790
					Totaux pour le Titre I.	294 241	294 241

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MO	61	01	41	22 Investissements et équipements des centres de formation du Forem en lien avec le climat, l'énergie, l'environnement et le numérique (PWT)	0	0
WB	61	02	41	22 Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de compétence	1 300	1 300
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 300	1 300
				Totaux pour le programme 18.22.	295 541	295 541
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.23.		
				Formation agricole.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	33	06	00	23 Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport - ASBL	0	1 200
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	1 200
				Totaux pour le programme 18.23.	0	1 200
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.24.		
				IFAPME		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
WB	41	01	40	24 Politique de soutien aux indépendants - Artisan d'Art	0	0
WB	41	05	40	24 Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	19 852	19 852
WB	41	06	40	24 Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	37 081	37 081
WB	41	07	40	24 Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	2 476	2 476
WB	41	20	40	24 Ancien incitant de la formation en alternance	750	750
WB	41	21	40	24 Personnel et fonctionnement (Bonus)	415	415
WB	41	22	40	24 Personnel et fonctionnement (Contrat d'apprentissage industriel)	324	324
WB	41	47	40	24 Formation - Digitalisation des métiers	1 250	1 250
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	62 148	62 148
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
WB	61	02	41	24 Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	3 140	3 140
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3 140	3 140
				Totaux pour le programme 18.24.	65 288	65 288
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.25.		
				Politiques croisées dans le cadre de la formation		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MO	12	02	11	25 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	6	6
MO	12	04	11	25 Frais de fonctionnement liés aux transferts de compétences	92	0
MO	32	01	00	25 Incitants à la formation en alternance - Entreprises	0	635
MO	33	02	00	25 Orientation professionnelle	1 500	1 500
MO	33	03	00	25 Subventions aux structures collectives d'enseignement supérieur - Asbl	2 039	2 016
MO	33	10	00	25 Validation des compétences	0	0
MO	33	12	00	25 Subvention aux actions d'alphabétisation	1 160	1 160
MO	33	14	00	25 (Modifié) Incitants à la formation en alternance - ASBL	11 000	9 365

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
MO	34	01	50	25	Incitants à la formation en alternance - Apprenants	0 1 000
MO	41	01	40	25	Incitants à la formation en alternance - IFAPME	0 0
MO	41	04	40	25	(Modifié) Subvention au CESE Wallonie	30 30
MO	43	03	12	25	Incitants à la formation en alternance - Provinces	0 0
MO	43	04	22	25	Incitants à la formation en alternance - Communes	0 0
MO	43	05	52	25	Incitants à la formation en alternance - CPAS	0 0
MO	45	01	50	25	Dotation à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	469 469
MO	45	02	24	25	Contribution au Service francophone des Métiers et des Qualifications	145 145
MO	45	03	50	25	Validation des compétences	225 225
MO	45	04	24	25	Subventions aux structures collectives d'enseignement supérieur	0 0
MO	45	05	24	25	Incitants à la formation en alternance - Entités liées à la Communauté française	0 0
MO	45	24	24	25	Subvention à l'AEF - Europe (mission CFC)	163 163
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	16 829 16 714
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>	
MO	52	01	10	25	Subvention en capital dans le cadre du projet « Cité des métiers de Namur »	0 0
MO	52	02	10	25	Subvention aux structures collectives d'enseignement supérieur - capital	198 137
MO	63	01	21	25	Subvention en capital dans le cadre du projet « Cité des métiers de Namur »	0 1 250
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	198 1 387
					Totaux pour le programme 18.25.	17 027 18 101
					<i>Dont programme d'investissement</i>	— —
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	— —
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	— —
					Programme 18.31.	
					RECHERCHE - Soutien, promotion, diffusion et valorisation	
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>	
WB	01	06	00	31	Subsides octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	0 2 900
WB	01	09	00	31	Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	0 0
WB	01	13	00	31	Nouvelles filières industrielles et pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche	0 39 000
WB	31	01	32	31	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Entreprises	89 920 36 595
WB	31	02	32	31	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Centres de recherche	17 500 9 000
WB	31	03	32	31	Subventions Recherche octroyées aux entreprises - COVID-19	0 0
WB	31	05	32	31	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.2.1 et 2.3.2 – FEDER	0 0
WB	32	01	00	31	(Nouveau) Renouvellement convention NCP	0 0
WB	33	02	00	31	Subventions relatives à des activités de diffusion et de promotion de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique – ASBL	1 115 1 115
WB	41	01	40	31	Subvention au Parc d'aventures scientifiques	3 607 3 607
WB	41	02	40	31	Mission déléguée SOFIPOLE - Testing COVID	0 0
WB	41	03	40	31	(Modifié) Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – UAP - CRAW	0 0
WB	45	01	40	31	Subventions au FNRS et fonds associés	2 860 2 860
WB	45	06	24	31	Subventions dans le cadre de l'initiative Welbio et WISD	4 000 4 000
WB	45	07	24	31	Subventions octroyées en application du décret du 3 juillet 2008 – Universités et établissements assimilés	40 636 33 318
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	159 638 132 395
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>	
WB	51	01	12	31	Subventions pour infrastructures partagées de recherche collective - Plan Wallon d'Investissements (PWI)	0 55
WB	51	03	12	31	Financement d'infrastructures de recherche en application du décret du 3 juillet 2008 – Secteur privé	2 500 1 500
WB	54	01	21	31	Subvention en infrastructures de recherche - Secteur public étranger	0 0
WB	65	01	24	31	PWI : infrastructures de recherche pour les universités	0 2 129
WB	65	02	24	31	Financement d'infrastructures de recherche en application du décret du 3 juillet 2008 – Universités et établissements assimilés	1 500 500
WB	81	01	80	31	Soutenir le développement expérimental dans les entreprises	79 858 74 883
WB	81	02	12	31	Soutenir le développement expérimental dans les entreprises - COVID-19	0 0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	83 858 79 067

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.				L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec			Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Totaux pour le programme 18.31.	243 496	211 462
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.32.		
					Numérique		
					Titre I. - Dépenses courantes		
WB	01	03	00	32	Dépenses de toute nature relatives à Digital Wallonia	1 800	4 530
WB	12	02	11	32	(Modifié) Etudes et prestations de services dans le cadre des projets Cyberclasses et Ecoles Numériques et de la stratégie numérique - Digital Wallonia	1 295	972
WB	21	01	50	32	Location-financement dans le cadre des projets Ecoles Numériques (intérêts) - Digital Wallonia	54	54
WB	31	01	32	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Secteur privé	2 000	1 200
WB	33	01	00	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – ASBL	2 000	1 200
WB	33	02	00	32	Subvention à l'asbl Centre de Compétence TechnofuturTIC relative à l'animation et l'encadrement du réseau d'espaces publics numériques et du dispositif de médiation numérique dans les communes de la Wallonie	0	0
WB	33	03	00	32	Subventions aux projets Ecole Numérique - ASBL	52	120
WB	41	01	40	32	Subvention à l'Agence du Numérique (AdN) pour le financement de ses missions spécifiques	0	0
WB	41	02	40	32	Subvention à l'Agence du Numérique (AdN) pour le financement de ses missions de base	4 246	4 246
WB	41	03	40	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – UAP	6 500	3 900
WB	43	02	40	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – ASBL liées aux pouvoirs locaux	0	0
WB	43	03	22	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Communes	3 000	2 300
WB	43	04	12	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Provinces	0	0
WB	43	05	59	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Autres entités relevant des pouvoirs locaux	0	0
WB	43	06	52	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – CPAS	0	0
WB	43	07	12	32	Subventions aux projets Ecole Numérique - Provinces	25	25
WB	43	08	22	32	Subventions aux projets Ecole Numérique - Communes	25	25
WB	43	09	53	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Intercommunales	700	670
WB	45	01	26	32	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	75
WB	45	02	24	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia – Entités liées à la Communauté française	2 000	1 200
WB	45	03	24	32	Subventions aux projets Ecole Numérique - Entités liées à la Communauté française	25	25
					Totaux pour le Titre I.	23 797	20 542
					Titre II. - Dépenses de capital		
WB	51	01	12	32	Déploiement du Très Haut Débit dans les ZAE situés en zones rurales – appel à projets innovants - PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS (PWI)	0	500
WB	52	02	20	32	Subventions en capital aux projets Ecole Numérique - ASBL	281	281
WB	52	10	10	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissements) – Secteur privé	0	0
WB	63	02	21	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissements) – Communes	0	0
WB	63	03	53	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissements) – Intercommunales	0	0
WB	63	04	12	32	Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissements) – Provinces	140	140
WB	63	05	22	32	Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissements) – Communes	140	140
WB	63	06	11	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissement) - Provinces	0	0
WB	63	07	52	32	Subventions dans le cadre du programme Digital Wallonia (Investissement) - CPAS	0	0
WB	65	01	24	32	Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissements) – Entités liées à la Communauté française	279	279
WB	65	02	26	32	Subventions dans le cadre du programme Ecole Numérique (Investissement) - Entités liées à la Communauté germanophone	0	0
WB	74	01	22	32	Acquisition de biens meubles durables dans le cadre du programme Digital Wallonia	0	0
WB	91	01	70	32	Location-financement dans le cadre des projets Ecoles Numériques (capital) - Digital Wallonia	8 836	8 836
					Totaux pour le Titre II.	9 676	10 176
					Totaux pour le programme 18.32.	33 473	30 718
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
WB	01 01 00	50	Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		—	—
			Programme 18.50.			
			Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)			
			Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)			
			Solde au 1er janvier		102	102
			Recettes de l'année en cours		0	0
			Disponible pour l'année		102	102
			Dépenses à charge du Fonds		0	0
			Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		102	102
			Totaux pour le programme 18.50			
MO	01 01 00	51	Dont programme d'investissement		—	—
			Dont fonds budgétaires		—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		102	102
			Programme 18.51.			
			Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi			
			Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi			
			Solde au 1er janvier		0	0
			Recettes de l'année en cours		0	0
			Disponible pour l'année		0	0
			Dépenses à charge du Fonds		0	0
WB	01 01 00	52	Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		0	0
			Totaux pour le programme 18.51.		—	—
			Dont programme d'investissement		—	—
			Dont fonds budgétaires		—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre		—	—
			Programme 18.52.			
			Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation			
			Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation			
			Solde au 1er janvier		84 254	108 162
			Recettes de l'année en cours		19 000	19 000
Disponible pour l'année		103 254	127 162			
Dépenses à charge du Fonds		17 000	17 000			
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre		86 254	110 162			

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation			
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs									
WB	12 01 11	52	Titre I. - Dépenses courantes						
			Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Frais généraux de fonctionnement - secteur public						
			Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Autres subventions d'exploitations - secteur privé						
			Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts de revenus aux ASBL service des ménages						
			Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts de revenus à la Communauté française						
			Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - transferts de revenus au Pouvoir fédéral						
			Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Transferts en capital au secteur privé (investissements)						
			Titre II. - Dépenses de capital						
			Fonds budgétaire destiné au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation - Achats autre matériel (bien d'investissement)						
			Totaux pour le programme 18.52.					17 000	17 000
			Dont programme d'investissement					—	—
			Dont fonds budgétaires					17 000	17 000
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre					86 254	110 162
			Totaux pour la division organique 18.					3 571 789	3 527 740
			Dont crédits de liquidation non limitatifs					—	—
			Dont programme d'investissement					100	500
			Dont fonds budgétaires					17 000	17 000
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			86 356	110 264					

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
CR	12	01	11	Division organique 19		
				Finances		
				Programme 19.01.		
				Fonctionnel		
				Titre I. - Dépenses courantes		
				(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	46	46
				(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions - ex PRG 12.01	14	14
				(Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,consultances,...) - WBFIN - ex PRG 12.01 AB 12.03	7 930	6 266
				Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules du SPW Fiscalité	0	0
				Totaux pour le Titre I.	7 990	6 326
	74	02	22	Titre II. - Dépenses de capital		
				(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - ex PRG 12.01 AB 74.02	3 016	16 931
				Totaux pour le Titre II.	3 016	16 931
				Totaux pour le programme 19.01.	11 006	23 257
				Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
				Dont programme d'investissement	—	—
				Dont fonds budgétaires	—	—
				Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
				Programme 19.02.		
				Fiscalité		
	01	05	00	Titre I. - Dépenses courantes		
				Provision mesures d'accompagnement péage kilométrique	400	400
				(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de fonctionnement, dépenses informatiques courantes spécifiques	505	620
Frais d'impression				1 525	775	
Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats				1 730	1 730	
Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales				40	40	
Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...)				5 500	5 500	
Autres Intérêts - Intérêts de retard sur autres que sur dettes commerciales				150	150	
Remboursements				300	300	
Dotation pour le budget de la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP)				58	58	
45	51	40	Contribution de la Région wallonne aux coûts de personnel et de fonctionnement du bureau central de liaison	20	20	
			Totaux pour le Titre I.	10 228	9 593	
			Titre II. - Dépenses de capital			
72	01	00	(Modifié) Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs dédiés notamment aux amendes sur la taxe du prélèvement kilométrique	140	140	
			(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques	100	100	
CR	74	03	22	(Modifié) Dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Logiciels fiscaux	8 500	8 100
				Totaux pour le Titre II.	8 740	8 340
				Totaux pour le programme 19.02.	18 968	17 933
Dont programme d'investissement					—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 19.03. (Modifié) Budget-Comptabilité-Trésorerie (anciennement programme 12.02)		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	01	01	00	03 (Modifié) Frais relatifs à l'expertise financière et budgétaire - ex PRG 12.02	2 000	2 000
CR	11	01	12	03 (Modifié) Indemnités généralement quelconques dues au personnel - ex PRG 12.02	507	507
CR	11	02	00	03 (Modifié) Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité (et de l'Inspection des Finances, ainsi que des cabinets ministériels dissous) - ex PRG 12.02	826	826
CR	12	01	11	03 (Modifié) Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous - ex PRG 12.02	77	77
CR	12	02	11	03 (Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats - ex PRG 12.02	136	136
CR	12	03	11	03 (Modifié) Frais d'études, de relations publiques et de documentation du Comité de monitoring - ex PRG 12.02	50	50
CR	12	04	11	03 (Modifié) Frais de fonctionnement (études, recherches, communication, ...) dans le cadre du budget base zéro - ex PRG 12.02	1 000	6 128
CR	33	01	00	03 (Modifié) Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie - ex PRG 12.02	0	0
CR	43	01	22	03 (Modifié) Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie - administrations publiques locales - ex PRG 12.02	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4 596	9 724
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	06	22	03 (Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux des cabinets ministériels dissous - ex PRG 12.02	5	5
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5	5
				Totaux pour le programme 19.03.	4 601	9 729
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 19.04. (Modifié) Gestion du Trésor (anciennement programme 12.05)		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	12	01	11	04 (Modifié) Remboursements généralement quelconques de l'administration - ex PRG 12.05	50	50
CR	12	02	11	04 (Modifié) Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats - ex PRG 12.05	40	40
CR	12	04	11	04 (Modifié) Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales - ex PRG 12.05	1	1
CR	12	06	11	04 (Modifié) Etudes, frais de consultance, frais de révisiorat, frais divers de gestion de la dette - ex PRG 12.05	1 310	1 310
CR	12	08	11	04 (Modifié) Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette - ex PRG 12.05	0	126
CR	45	02	24	04 (Modifié) Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation) - ex PRG 12.05	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 401	1 527
				Totaux pour le programme 19.04.	1 401	1 527
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 19.05. (Modifié) Dettes et garanties (anciennement programme 12.07)		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CR	21	01	10	05	(Modifié) Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie - ex PRG 12.07	329 190	329 190
CR	21	02	10	05	(Modifié) Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie - ex PRG 12.07	15 000	15 000
CR	21	03	30	05	(Modifié) Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif) - ex PRG 12.07	0	0
CR	21	05	30	05	(Modifié) Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) - ex PRG 12.07	300	300
CR	31	01	11	05	(Modifié) Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau - ex PRG 12.07 AB 21.08	1	1
CR	41	01	40	05	(Modifié) Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC - ex PRG 12.07	19 984	19 984
CR	45	01	40	05	(Modifié) Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social - ex PRG 12.07	400	400
CR	45	02	24	05	(Modifié) Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes - ex PRG 12.07 AB 31.01	10 150	10 150
Totaux pour le Titre I.						375 025	375 025
Titre II. - Dépenses de capital							
CR	51	01	21	05	(Modifié) Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau - ex PRG 12.07	8	8
CR	91	15	10	05	(Modifié) Amortissements FADELS - ex PRG 12.07	80 000	80 000
CR	91	17	10	05	(Modifié) Amortissements d'emprunts de la Région wallonne - ex PRG 12.07	761 693	761 693
Totaux pour le Titre II.						841 701	841 701
Totaux pour le programme 19.05.						1 216 726	1 216 726
Dont crédits de liquidation non limitatifs						—	—
Dont programme d'investissement						—	—
Dont fonds budgétaires						—	—
Solde des fonds budgétaires au 31 décembre						—	—
Programme 19.06.							
(Modifié) Finance et Comptabilité (anciennement programme 12.09)							
Titre I. - Dépenses courantes							
CR	11	01	00	06	(Modifié) Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF - ex PRG 12.09	1 822	1 822
CR	12	01	11	06	(Modifié) Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF) - ex PRG 12.09	233	233

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
CR	12	02	11	06 (Modifié) Dépenses informatiques courantes spécifiques (consommables, licences à moins d'un an, maintenances non évolutives,...) pour l'Inspection des Finances (IF) - ex PRG 12.09	10	10
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 065	2 065
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	01	22	06 (Modifié) Achat de biens meubles pour la CIF - ex PRG 12.09	120	120
CR	74	02	22	06 (Modifié) Achat de biens meubles durables et dépenses informatiques d'investissement (acquisitions de biens matériels informatiques, licences à plus d'un an, développements d'applications, maintenances évolutives, ...) pour l'Inspection des Finances (IF) - ex PRG 12.09	25	25
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	145	145
				Totaux pour le programme 19.06.	2 210	2 210
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 19.07.		
				(Modifié) Gestion de la Cellule fiscale (anciennement programme 12.11)		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CR	11	01	00	07 (Modifié) Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne - ex PRG 12.11	884	884
CR	12	03	11	07 (Modifié) Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW - ex PRG 12.11	14	14
CR	12	04	11	07 (Modifié) Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats - ex PRG 12.11	121	121
CR	12	05	11	07 (Modifié) Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe - ex PRG 12.11	261	261
CR	12	06	11	07 (Modifié) Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale - ex PRG 12.11	94	94
CR	12	07	21	07 (Modifié) Remboursement de traitements du personnel de la Cellule fiscale - ex PRG 12.11	321	321
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 695	1 695
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CR	74	05	22	07 (Modifié) Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne - ex PRG 12.11	30	30
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	30	30
				Totaux pour le programme 19.07.	1 725	1 725
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 19.	1 256 637	1 273 107
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
DI	01 01 00	01	Division organique 34				
			Provisions interdépartementales pour la programmation 2014-2020 des cofinancements européens				
			Programme 34.01. Cofinancements européens 2014 - 2020				
			Titre I. - Dépenses courantes				
			Cofinancements européens 2014 - 2020			48 949	122 955
			Totaux pour le Titre I.			48 949	122 955
			Totaux pour le programme 34.01.			48 949	122 955
			Dont programme d'investissement			—	—
			Dont fonds budgétaires			—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			—	—
			Totaux pour la division organique 34.			48 949	122 955
			Dont crédits de liquidation non limitatifs			—	—
			Dont programme d'investissement			—	—
			Dont fonds budgétaires			—	—
			Solde des fonds budgétaires au 31 décembre			—	—

(En milliers EUR)

91/91